



Vingt troisième

Conseil fédéral

04 et 05 juillet 2015

DOCUMENT N° 1

DOCUMENT N° 1

Page 2

PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR

Proposition au 16 juin 2015

2 boulevard de la Villette, salle de la CFDT, 75019 Paris - Métro Belleville (ligne 2)

L'ordre du jour est construit en fonction des différents éléments à la connaissance du bureau du Conseil fédéral à la date de parution du présent document.

Samedi 04 juillet

- 09h30 - Adoption de l'ordre du jour
- 09h45 - Travail en Ateliers
- 11h00 - Validation des responsables de commissions
- Point des commissions thématiques
- 11h15 - Point sur la situation internationale
- 11h30 - Bilan des parlementaires
- 12h15 Pause déjeuner
(A confirmer : Pique-nique organisé par EELV Paris au Parc Villemin)
- 14h30 - Intervention d'Emanuelle Cosse, Secrétaire nationale
- Débat de politique générale
- 16h30 - Réponses (BE, commissions, parlementaires)
- 17h00 - *Motions thématiques*
- **Motion A** : “ *Peut-on être écologiste et progressiste* ” - Motion reportée lors du CF des 09 & 10 mai - Portée par Pierre Lucot
 - **Motion C** : “ *Conditions pour l'accueil en France des Jeux Olympiques et Paralympiques d'Eté* ” - Motion reportée lors du CF des 09 & 10 mai - Portée par Commission sport-loisirs-tourisme
 - **Motion B** : “ *Procréation médicalement assistée (PMA) : pour son extension aux femmes seules et la levée de l'anonymat du don* ” - Motion reportée lors du CF des 09 & 10 mai - Portée par Frédéric Supiot
 - **Motion J** : “ *Sortons de notre état de minorité : pour un congrès à la hauteur des enjeux* ” - Portée par Alain Coulombel

Fin des travaux à 19h30

DOCUMENT N° 1

Page 3

Dimanche 05 juillet

- 9h00 - Conseil statutaire
- 9h30 - *Motion thématique*
- **Motion K** : “ *Dans le respect de nos responsabilités* ” - Portée par Jacques Minnaert
- 10h00 - 3 appels de décisions du Conseil statutaire
- 10h30 Point finances
- 12h00 - *Motion thématique*
- **Motion I** : “ *Une politique familiale écologiste pour l'épanouissement de l'enfant, l'égalité femmes-hommes, la lutte contre la pauvreté des enfants* ” - Portée par Dominique Trichet-Allaire
- 12h30 Pause déjeuner
- 14h00 - 4 modifications du règlement intérieur
- **Motion D** : “ *Modification du Règlement Intérieur « Modalités de vote des amendements »* ” - Présentée par le comité de la réforme statutaire, validée par le bureau exécutif du 9 juin 2015
 - **Motion E** : “ *Modification du Règlement Intérieur : « respect des engagements »* ” - Présentée par le comité de la réforme statutaire, validée par le bureau exécutif du 9 juin 2015
 - **Motion F** : “ *Modification du Règlement Intérieur « Prise de décisions aux référendums »* ” - Présentée par le comité de la réforme statutaire, validée par le bureau exécutif du 9 juin 2015
 - **Motion G** : “ *Modification du Règlement Intérieur « Précision sur le délai pour élection du Bureau exécutif régional »* ” Présentée par le comité de la réforme statutaire, validée par le bureau exécutif du 9 juin 2015
- 15h00 - *Motions thématiques*
- **Motion L** : “ *Mutations numériques et transition énergétique, pour que dématérialisation rime avec sobriété* ” - Portée par Florence Guéry & Thierry Brochot
 - **Motion H** : “ *Mise en cohérence du projet EELV avec l'exigence climat-environnement* ” - Portée par : Commission Energie, Commission Transports et Territoires, Commission Environnement, Commission Économie Social et Services Publics, Commission Recherche et Enseignement Supérieur, Commission TransNat.
- Fin des travaux à 16h30

DOCUMENT N° 1

Page 4

SOMMAIRE

Page 05	• Motion A : “ <i>Peut-on être écologiste et progressiste</i> ” - Motion reportée lors du CF des 09 & 10 mai - Portée par Pierre Lucot
Page 09	• Motion B : “ <i>Procréation médicalement assistée (PMA) : pour son extension aux femmes seules et la levée de l'anonymat du don</i> ” - Motion reportée lors du CF des 09 & 10 mai - Portée par Frédéric Supiot
Page 12	• Motion C : “ <i>Conditions pour l'accueil en France des Jeux Olympiques et Paralympiques d'Eté</i> ” - Motion reportée lors du CF des 09 & 10 mai - Portée par Commission sport-loisirs-tourisme
Page 18	• Motion D : “ <i>Modification du Règlement Intérieur « Modalités de vote des amendements »</i> ” - Présentée par le comité de la réforme statutaire, validée par le bureau exécutif du 9 juin 2015
Page 19	• Motion E : “ <i>Modification du Règlement Intérieur : « respect des engagements »</i> ” - Présentée par le comité de la réforme statutaire, validée par le bureau exécutif du 9 juin 2015
Page 20	• Motion F : “ <i>Modification du Règlement Intérieur « Prise de décisions aux référendums »</i> ” - Présentée par le comité de la réforme statutaire, validée par le bureau exécutif du 9 juin 2015
Page 21	• Motion G : “ <i>Modification du Règlement Intérieur « Précision sur le délai pour élection du Bureau exécutif régional »</i> ” Présentée par le comité de la réforme statutaire, validée par le bureau exécutif du 9 juin 2015
Page 22	• Motion H : “ <i>Mise en cohérence du projet EELV avec l'exigence climat-environnement</i> ” - Portée par : Commission Energie, Commission Transports et Territoires, Commission Environnement, Commission Économie Social et Services Publics, Commission Recherche et Enseignement Supérieur, Commission TransNat.
Page 23	• Motion I : “ <i>Une politique familiale écologiste pour l'épanouissement de l'enfant, l'égalité femmes-hommes, la lutte contre la pauvreté des enfants</i> ” - Portée par Dominique Trichet-Allaire
Page 28	• Motion J : “ <i>Sortons de notre état de minorité : pour un congrès à la hauteur des enjeux</i> ” - Portée par Alain Coulombel
Page 30	• Motion K : “ <i>Dans le respect de nos responsabilités</i> ” - Portée par Jacques Minnaert
Page 31	• Motion L : “ <i>Mutations numériques et transition énergétique, pour que dématérialisation rime avec sobriété</i> ” - Portée par Florence Guéry & Thierry Brochot

DOCUMENT N° 1

Page 5

Motion A

*Motion reportée lors du CF des 9 et 10 mai***Peut-on être écologiste et progressiste**

Portée par Pierre Lucot

Exposé des motifs

Alors que le modèle de développement actuel ne paraît plus en mesure d'assurer un avenir à la planète et aux nouvelles générations, pas plus que l'emploi pour tous ou la réduction des inégalités, la notion de progrès a pris dans la période une place importante dans le débat public, toutes familles politiques confondues. Fin 2013 c'est la Fondapol, fondation de l'UMP, qui organisait une grande manifestation sous le titre « le progrès c'est nous ». En 2014, les militants socialistes adoptaient une charte pour le progrès humain et Robert Hue créait son « mouvement des progressistes ». Les écologistes ne sont pas en reste et symboliquement Cécile Duflot dans un entretien au journal « Libération » le 8 mars 2015 souhaitait un rassemblement des progressistes.

Face à cette avalanche « en progrès », il nous paraît indispensable que le CF débattenne des relations entre progrès et écologie politique afin que l'usage de ce terme ne conduise pas à renoncer à certains principes structurants de notre projet et que nous puissions nous dissocier d'une conception du progrès qui renvoie encore dans le débat public à la croissance, à la priorité du progrès technique et évite de poser les questions relatives à l'abandon du productivisme.

C'est la raison pour laquelle nous soumettons au Conseil Fédéral la proposition d'étudier plus avant ce qui rend certaines conceptions du progrès, difficilement compatibles avec les objectifs de notre projet.

Qu'en est-il du progrès et de ses bienfaits ?

« Le progrès est une idéologie qui distille à l'envie et pour le plus grand nombre, une espérance aveugle où l'évolution technique est supposée résoudre les problèmes dont elle est la source » ⁽¹⁾

1 - Progrès homme et nature

Pour Hannah Arendt, le lancement du premier Spoutnik, le 4 octobre 1957 a profondément marqué et dramatiquement transformé, en l'externalisant, la relation des hommes à la terre.

La rationalité industrielle et technologique, conduite par le progrès, est de fait en opposition avec la rationalité écologique. **« La rationalité industrielle atteint l'abondance par une refiguration totale du milieu, conçue comme étant au départ absolument pauvre, alors que l'écologie vise l'harmonie avec un milieu conçu comme relativement riche à l'origine » ⁽²⁾.**

La production des OGM est ainsi proposée comme une alternative à la sélection des semences, qui est à la base du développement de l'agriculture paysanne; de multiples générations de paysans ont pu se succéder par transmission de ce savoir faire, détruit en quelques dizaines d'années pour le profit de quelques multinationales et le désastre de l'humanité. De plusieurs centaines d'espèces de blés qui offraient par leurs caractéristiques spécifiques de multiples capacités d'adaptation à des contraintes climatiques et de sols variées, le « progrès » phytosanitaire, motivé par les seuls intérêts financiers de l'industrie du pesticide, a réduit l'offre à quelques uniques variétés, distribuées sous contrôle et généralement hybrides.

Cette confiscation du vivant, stérilisé pour en interdire la réappropriation par les paysans devenus « exploitants agricoles armés des outils du progrès », est une illustration de la destruction des savoir-faire induite par la généralisation de ces outils, modèles du progrès dont l'utilisateur n'a plus le contrôle.

¹ JC Besson-Girard « Entropia – Décroissance et Technique » 2007

² « La Décroissance – 10 questions » - Denis Bayon, Fabrice Flipo, François Schneider – p117 - La découverte 2010

DOCUMENT N° 1

Page 6

2 - Progrès homme et travail

En quoi le « progrès » technique, appliqué aux objectifs du productivisme a amélioré la condition du travailleur?

Toujours pour Hannah Arendt il est en effet nécessaire de s'interroger sur la libération par le progrès technique de « l'humanité de son fardeau le plus ancien et le plus naturel, le fardeau du travail, l'asservissement à la nécessité » dans une époque moderne qui « s'accompagne de la glorification théorique du travail et arrive en fait à transformer la société toute entière en société de travailleurs »⁽³⁾.

Dans ces secteurs économiques comme dans celui de l'agriculture ou dans celui de l'industrie, le progrès a eu un effet bénéfique pour le capitalisme, il a entraîné la dégradation du lien social : **ne plus avoir besoin de l'autre est devenu la conséquence sociale du progrès.**

D'une même façon l'obsolescence, fruit du progrès technologique, a détruit le sens de l'activité de production. En associant travail et déchet, le progrès participe aussi bien à la dégradation de la dignité humaine qu'à celle de la nature. Par le déchet, nous jetons du travail humain ⁽⁴⁾. A cette perte de sens répond la souffrance au travail, réduit à produire des déchets dont le but ne sert qu'à alimenter le processus. La « mode des suicides » ⁽⁵⁾ atteint les couches les plus technologisées des travailleurs modernes notamment dans le monde agricole.

3-Progrès et croissance économique

Si on regarde l'usage du terme de progrès on s'aperçoit que pour la plupart des responsables politiques retrouver les voies du progrès c'est renouer avec la croissance. Dans la période actuelle où l'entrée dans la transition vers un nouveau modèle plus économe en énergie, respectueux de la planète et des équilibres entre le Nord et le Sud est sans cesse repoussée, invoquer le progrès peut prendre la forme d'un prétexte pour ne pas engager de réflexion sur la définition d'une autre stratégie économique (investissements, rupture avec le productivisme).

4 - Progrès et démocratie

Si le progrès technologique a accompagné la désappropriation de l'outil de production il a également engendré le découplage entre utilisateur-consommateur et production-producteur. Il peut même accroître la distance séparant l'objet de son utilisateur pour empêcher toute réappropriation, toute possibilité d'auto entretien et conduire l'utilisateur à une totale dépendance porteuse d'obsolescence.

La distance à l'égard des besoins du consommateur et l'impossibilité qu'il a d'intervenir sur le processus de conception, d'entretien ou de réparation par la technologisation des produits sont directement liés à des processus qui privilégient la technique sur l'humain.

L'énergie nucléaire illustre ce système. Présentée comme l'aboutissement technologique du progrès du 20^e siècle, la production d'énergie est mise sous contrôle permanent, ses abords interdits, ses accidents sous secret. Quel lien perceptible existe-t-il entre l'interrupteur électrique et la fusion nucléaire ?

De la même façon, l'appropriation des savoirs autochtones, le brevetage du vivant au seul profit du progrès scientifique aux mains exclusives des industries pharmaceutiques a rompu le lien naturel et transmissible favorisant les savoirs de l'automédication et de la prévention, ou la possibilité de développer des approches locales des liens entre santé et environnement.

Les nanotechnologies sont aujourd'hui présentées comme le futur moteur du progrès. Nous en critiquons avec raison le potentiel antidémocratique.

Les exemples sont multiples et l'on pourrait systématiser cette opposition entre savoir faire et progrès y compris dans le domaine médical, pourtant valorisé sous le systématique vocable laudateur des « progrès de la médecine ». En déconnectant l'homme de son corps et l'homme de son environnement alors même que le développement de

³ in « Conditions de l'Homme moderne ». Cité par TTD'O « réinventer la politique avec ... » p. 8 Editions Utopia

⁴ Geneviève Azam « le temps du monde fini – vers l'après capitalisme » 2010

⁵ Didier Lombard – PDG de France Télécom - septembre 2009

DOCUMENT N° 1

Page 7

cette médecine du progrès est généralement issue du brevetage du vivant, les progrès de la médecine n'ont pu se réaliser que par le dénigrement orchestré par l'industrie pharmaceutique des remèdes traditionnels, de la médecine naturelle et des approches préventives. Son principal objet est de panser les maux induits par la dégradation des conditions de vie induite elle-même par ce même progrès : la majorité des maladies dites « modernes » qui déciment le monde occidental menacé de stérilité généralisée ont pour origine la réaction naturelle du corps devant les atteintes à son environnement ⁽⁶⁾. Sa finalité, celle de l'homme augmenté, est de dépasser la mort en rejetant son caractère naturel au fondement de ce qui a constitué l'humanité.

5 - Progrès et temporalité

Depuis la révolution industrielle, notre histoire culturelle nous fait croire que notre civilisation suit inexorablement une pente ascendante, une linéarité temporelle qui n'a pas plus de limite que n'en a la croissance. Cette notion de la temporalité nous paraît centrale. Le renouveau de la pensée politique moderne repose effectivement sur la prise en compte de la finitude (des ressources et des limites physiques de la planète) et ce que celle-ci doit induire sur l'action et le projet.

Aussi, et ce n'est pas le moindre des aspects critiques, il est indispensable que notre regard puisse apprécier la valeur historique du progrès et soit en mesure d'en condamner la prétendue linéarité. Aujourd'hui serait ainsi mieux qu'hier et moins bien que demain ? Alors que pour la première fois l'espérance d'un « mieux vivre que la génération précédente » n'est plus de mise à l'aube des crises énergétiques et du dérèglement climatique, la foi dans le progrès serait ainsi le seul moteur de la foi en l'avenir.

Une telle analyse, s'inscrit dans la logique qu'instrumentalise si bien le système au service d'une « modernité » sans racines qui appelle à la destruction du passé, de ses cultures, de ses savoirs, des richesses de la terre. L'homme moderne est à l'image du progrès qui l'instrumentalise : il est autodéterminé, auto puissant, sans dettes, sans héritage, il ne doit rien au passé et rien à l'avenir. Le fil du temps est rompu au point que seul compte le présent très court, le présent obsolète. Le temps social et le temps de la nature qui assuraient la temporalité fondamentale du lien de l'homme à la terre a été absorbé par le temps économique devenu le temps dominant ⁽⁷⁾

L'art constitue une excellente illustration critique de l'absurdité de ce raisonnement « progressiste ».

« Dans la réflexion de Charles Peguy, les nymphéas de Monet sont « les boulets de son canon contre le progrès et tous ceux qui voient l'humanité sur un grand escalier où l'on doit forcément monter d'un degré au suivant. Peguy choisit les Nymphéas pour montrer que le dernier n'est pas forcément le meilleur et puisque l'art est le lieu même où il n'existe pas de progrès, il choisit précisément son objet pour dénoncer l'âge moderne bourgeois qui fait triompher les instincts sordides : la capitalisation, l'avarice, la cupidité et la dureté de cœur. Car la théorie du progrès équivaut bien pour lui à une « théorie de caisse d'épargne » individuelle et universelle » ⁽⁸⁾.

Imaginer une autre perspective autour de la prospérité sans croissance⁹ et des transitions

"La notion classique de progrès suppose une ascension qui rapproche indéfiniment d'un terme idéal" ⁽¹⁰⁾: celui-ci n'est qu'une illusion qui conduit l'humanité à sa chute.

Cette ascension est à l'image du pic pétrolier qui finalise la longue marche énergétique qui a accompagné le développement quantitatif de l'humanité. Celle-ci fut d'abord lente et la pente douce et praticable pour tous. Une extraction bon marché et de plus en plus abondante d'une énergie fossile miraculeuse mise au service du progrès a

⁶ Professeur Belpomme *Ces maladies créées par l'homme* Albin Michel 2004 - Gilles-Eric Séralini *Nous pouvons nous dépolluer* Josette Lyon 2009

⁷ Geneviève Azam, idem note⁷

⁸ Laurence Bertrand-Dorléac « Déclins » in *Monet* - RMN 2010

⁹ Tim Jackson 2010 *Prospérité sans croissance. La transition vers une économie durable*

¹⁰ JP Sartre

DOCUMENT N° 1

Page 8

accélérala progression et en a laissé beaucoup chuter en route, victimes d'une avancée trop rapide et inégale. Alors qu'aujourd'hui l'arrivée est proche ⁽¹¹⁾, le progrès nous promet des étoiles au-delà du sommet.

La réflexion menée autour des « villes en transition » ⁽¹²⁾ est un exemple qui pourrait comme bien d'autres nous aider à tracer ce chemin sans qu'il soit fait appel au « progrès ». Prenant pour principe identitaire le concept de résilience pour résister aux chocs énergétiques, climatiques, sociaux et démocratiques, cette approche propose le dépassement de l'aliénation au progrès et l'occidentalisation qu'il induit à l'échelle planétaire.

Les relations des hommes à la terre, au travail, à la démocratie, à la temporalité bordent le travail de la transition que guide l'action collective. La réappropriation des savoirs et des savoirs faire, pensés comme aide à l'autonomie sans vision d'autarcie, constitue une des pistes de prospection proposée pour œuvrer à la désaliénation au mythe du progrès.

La critique de ce dogme s'inscrit à l'évidence au cœur du projet de société écologique et de notre « après-développement ».

"L'exigence de progrès devrait ainsi passer du règne de la nécessité ou de l'automatisme au règne de la volonté ou de la liberté...A la fictive nécessité du Progrès pourrait alors se substituer la volonté de progrès, plus précisément la volonté modeste de réaliser tel ou tel progrès dans un domaine défini, impliquant la libre évaluation des options et le libre choix parmi les possibles, dans le cadre d'une discussion publique continue réunissant en droit, selon diverses modalités tous les citoyens sans exclusion. La notion perd dès lors l'unité et l'unicité qui la constituaient en dogme »⁽¹³⁾.

Motion

Le Conseil Fédéral, réuni le 9 et 10 mai 2015 considérant que le « progrès » et le « progressisme » ne sont pas porteurs en soi d'une remise en cause du modèle de développement productiviste, propose d'engager une réflexion critique et un débat sur les conceptions du progrès en liant cette analyse à la critique de la croissance ou du développement. Il formule le vœu que cette réflexion permette de donner au projet écologiste une meilleure lisibilité et que l'objectif de prospérité sans croissance puisse être porté plus lisiblement et plus concrètement en cette année de COP21.

Il propose de porter cette interrogation auprès de la Fondation de l'écologie politique en envisageant qu'elle puisse engager cette réflexion sur le progrès dans des conditions garantissant son indépendance à l'égard d'EELV.

Premiers signataires :

CF :

Catherine BASSANI-PILLOT (PdL) ; Philippe CHATELAIN (FC) ; Yves COCHET (IdF), Bernard DERBEZ (PACA) ; François DOUCET (IdF) ; Chantal DHOUKAR (Bo) ; Agnès GIZARD-CARLIN (LR) ; Edouard GAUDOT (HdF), Pierre-Yves JOURDAIN (IdF) ; Chekra KAABI (IdF) ; Anne LAUNAY (IdF) ; Pierre LUCOT (IdF), Jean MORLAIS (IdF) ; Hélène PELLETIER (Auv) ; Thierry PRADIER (PdL) ; Marion ROBERT (IdF) ; Isabelle URBAN (PACA) ; Claude VILAIN (PACA)

BE :

Alexandre JURADO, Elise LOWY ; Lucille SCHMID

Autres soutiens :

Marie Aoustin ; Pascal BRANCHU ; Olivier CLEMENT-BOLLEE ; Alain COULOMBEL ; Didier COUPEAU ; Timur DELAHAYE ; François DELCOMBRE ; Martine DELOFFRE ; Pierre FRICK ; Nicolas HERVE ; Eva de KIEVIT ; François LOTTEAU ; Marc MEJEAN ; Michel POIRIER ; Christine QUENTIN ; Mylène ROLLAND-REMY ; Pierre STOEBER ; Elodie TANNEAU ; Marie TOUSSAINT ; Philippe VIVIER ; Jean-Marc WEULERSSE ; Michel WILSON ; Vivian ACCHIARDO (PACA)

¹¹ D'après l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) le pic a même été atteint en 2006. L'AIE prévoit un déclin rapide de 3% par an à partir de 2011

¹² Rob Hopkins – « Manuel de transition : de la dépendance au pétrole à la résilience sociale »

¹³ P.A. Taguieff – « le sens du progrès »

DOCUMENT N° 1

Page 9

Motion B

Motion reportée lors du CF des 9 et 10 mai

Procréation médicalement assistée (PMA) : pour son extension aux femmes seules et la levée de l'anonymat du don

Portée par Frédéric Supiot

-> Toute la partie des attendus et de la motion mis en **italique gras** feront l'objet d'un vote séparé avec l'accord d'Anne d'Ambra, représentant la motion Via Ecologica.

Exposé des motifs

L'assistance médicale à la procréation (AMP) ou PMA est un terme qui décrit l'ensemble des techniques médicales permettant à une personne seule ou un couple présentant une infertilité, quelle qu'en soit la cause, de procréer : fécondation in vitro, transferts d'embryon, insémination artificielle et toute technique d'effet équivalent permettant de procréer en dehors du processus naturel (comme par exemple la gestation pour autrui).

Dans la suite de ce texte, le terme « PMA » sera utilisé pour parler de la technique d'insémination artificielle avec don de gamètes masculines, pratiquée dans les centres AMP de France depuis les années 70.

Dans son programme « Vivre mieux », Europe Écologie-Les Verts défend l'extension de l'autorisation de la PMA aux couples de femmes (1). Cependant, le parti n'a pas de position encore clairement définie **sur son extension aux femmes seules, ni** sur la question de la levée de l'anonymat du don.

Sur la question des femmes seules, la pratique de la PMA est autorisée dans certains pays européens, avec l'aval du comité d'éthique de la société européenne de médecine reproductive humaine (ESHRE).

Les études médicales ayant porté sur les enfants de femmes célibataires, qu'ils soient adoptés ou issus de PMA, ont depuis une quarantaine d'années montré que les enfants développaient plus souvent des problèmes psychologiques à l'adolescence, réussissaient un peu moins bien à l'école... Cependant, ces différences sont corrélées au statut social des femmes célibataires, souvent plus précaires, et non à l'absence de figure paternelle ou d'une structure parentale classique stricto sensu. Le droit français permettant déjà aux femmes (et aux hommes) seules d'adopter, l'absence de possibilité de leur pratiquer une PMA apparaît comme une curiosité et une discrimination.

Concernant le don de gamète, il répond en France à un dogme triple, issu du don d'organe : gratuité, altruisme et anonymat. Cependant, en particulier lorsque les enfants ainsi conçus deviennent adultes, une partie d'entre eux, d'autant plus difficile à évaluer qu'une proportion non négligeable de parents choisissent de ne pas révéler à l'enfant le secret de ses origines, développent le souhait de rencontrer leur géniteur. Or, le système de l'anonymat du donneur le leur interdit.

Certains pays européens, comme la Suède et plus récemment les Pays-Bas et le Royaume-Uni, ont décidé de faire primer ce droit par rapport à celui des donneurs et des parents d'intention.

D'autres, comme le Danemark, l'Islande ou la Belgique ont décidé d'élaborer un système où la possibilité est donnée aux parents de choisir entre un donneur connu ou anonyme (« double guichet »), avec diverses nuances entre ces pays.

La majorité des pays européens, cependant, a décidé de maintenir le dogme de l'anonymat. En France, cette question a été à deux reprises à l'ordre du jour lors de la révision des lois de bioéthique en 1994 et surtout en 2011, mais, malgré une position favorable à la levée de l'anonymat de la ministre de la santé de l'époque, Roselyne Bachelot, la majorité des députés s'y sont opposés.

DOCUMENT N° 1

Page 10

Il apparaît que ces trois grandes orientations ont toutes leur justification éthique, aucune ne permettant de satisfaire l'ensemble des droits de l'ensemble des personnes concernées.

L'avantage du don anonyme est qu'il évite aux donneurs d'être exposés aux demandes de rencontre, voire de paternité par les enfants ainsi conçus. Il permet également aux parents d'avoir une plus grande autonomie quant à leur choix de révéler à l'enfant ses origines ou non. Son inconvénient est qu'il prive d'un droit de l'enfant à connaître son géniteur, dont on sait qu'il peut être source de mal-être chez une proportion d'entre eux.

L'avantage de la levée de l'anonymat est qu'elle ouvre un droit à des personnes qui auront la liberté de l'utiliser ou non. Son inconvénient est qu'elle expose au risque d'une chute drastique de donneurs (au moins dans un premier temps) et de « cross border reproductive care » (que l'on traduit imparfaitement en français par le terme de « tourisme procréatif »). Elle ne respecte en outre pas l'autonomie des parents d'intentions.

L'avantage du double guichet est qu'il permet aux donneurs de choisir leur statut et d'élargir les dons aux personnes souhaitant être reconnue pour leur geste, aux parents de garder leur autonomie de choix « à la source », permettant d'orienter ceux qui souhaitent maintenir l'enfant dans le secret de ses origines vers les donneurs anonymes et ceux qui ne le souhaitent pas vers les donneurs connus. Son inconvénient est qu'il expose toujours une proportion d'enfants ainsi conçus, cependant vraisemblablement beaucoup plus faible que dans le premier cas, à ne pas connaître leurs origines génétiques.

MOTION :

- Europe Écologie-Les Verts estime que la technique de PMA avec insémination artificielle et don de gamètes légitime pour prendre en charge en dernier recours les personnes souffrant d'un problème de fertilité, que celui-ci soit lié à l'orientation sexuelle ou a un problème de stérilité médicale. Cette technique ne représente en aucune manière une forme de satisfaction égoïste à un « droit à l'enfant », mais une forme de solidarité vis-à-vis des êtres humains ne disposant pas de leur autonomie de reproduction.

- ***Europe Écologie-Les Verts soutient l'accès à ces techniques par les femmes seules moyennant évaluation médico-psychologique appropriée par les équipes des centres AMP comme dans le cas des couples hétérosexuels et lesbiens.***

- Europe Écologie-Les Verts, conscient du fait qu'il n'existe aucun système permettant une gestion optimale du droit de l'ensemble des acteurs concernés, est favorable à une levée de l'anonymat du dons de gamètes, cette levée pouvant être dans un premier temps partielle (système de double guichet) avec évaluation régulière par un comité ad hoc du degré de fonctionnement de la filière du don, de l'absence de tourisme procréatif afférent au changement de paradigme de la technique, du degré de satisfaction des acteurs (donneurs, parents) et du devenir des enfants ainsi conçus. Les modalités juridiques de l'application de cette levée d'anonymat veilleront au fait que les donneurs ne seront en aucune manière imputés d'une quelconque parentalité à l'égard des personnes issues du don, et à l'absence de rétroactivité dans son application. Elle ne concerne ni le don d'organes, où le contexte est médical, où la vie de personnes est en jeu et où il faut privilégier la pérennité d'une filière de soin, ni la question de l'accouchement sous X - défini comme la possibilité pour une femme d'abandonner son nouveau-né aux services de l'état et le droit de demeurer anonyme aux yeux de la société - où il existe déjà une filière de recherche de la personne ayant accouché sous l'égide du Conseil National pour l'Accès aux Origines Personnelles, créé en 2002 par Ségolène Royal et où une étude menée sur le degré de satisfaction des acteurs/-trices concerné-e-s parue en mars 2015 montre une satisfaction globale de l'ensemble de ceux/celles-ci, y compris les femmes ayant accouché, malgré certaines limites. (2)

- Europe Écologie-Les Verts ne conditionne en aucune manière une question de modification du paradigme d'autorisation de la PMA à une autre. Ainsi, l'extension du droit à la PMA aux couples de femmes n'a pas vocation à être conditionnée à la levée de l'anonymat, par exemple.

- Europe Écologie-Les Verts s'engage à soutenir l'ensemble de ces revendications à l'occasion de la prochaine révision des lois de bioéthique.

1 : La formulation exacte est « Les écologistes défendent (...) l'accès égalitaires pour tous et toutes à l'adoption et aux techniques d'assistance à la procréation, et la reconnaissance légale de l'autorité des parents sociaux sur les enfants de

DOCUMENT N° 1

Page **11**

couples homoparentaux ». Cette formulation s'insère dans un paragraphe intitulé « Lesbiennes, gays, bi, trans et hétéros, même droits, même lois » parlant des discriminations LGBT, il n'est donc pas évident d'en conclure qu'il concerne également les femmes seules.

2 : <http://www.cnaop.gouv.fr>

Signataires :

Rodéric Aarsse (IDF), Marie-Élisabeth Allaire (Pays de la Loire), Francine Bavay (IDF), Marion de La Porte (HDF), Véronique Dubarry (IDF), Édouard Gaudot (HDF), Laurent Hamon (Bretagne), Florence Pélissier-Combescure (IDF), Enzo Poultreniez (Nord – Pas de Calais), Philippe Stanisière (IDF), Frédéric Supiot (HDF, *porteur*), Cheikh Touré (PACA), Sarah Trichet-Allaire (Pays de la Loire), Julien Vick (Lorraine), Mélanie Vogel (HDF)

Soutiens :

Jacques Boutault (BE), Claude Chapron (IDF), Philippe Colomb (coresponsable commission LGBT), Timur Delahaye (CPR Hors de France), Vincent Deplaigne (coresponsable commission santé), Magali Deval (coresponsable commission LGBT), Francis Drossart (commission santé), Victor Fornito (commission santé), Alain Fournier (CF), Denis Grandjean (PACA), Claire Grover (IDF), Jean-Sébastien Herpin (co-SR Centre), Nicolas Hervé (CF), Annie Lahmer (CF), Élise Lowy (BE), Sophie Perroud (coresponsable commission santé), Randa Massot (commission LGBT), Thierry Schaffhauser (commission LGBT), François Soulabail (IDF)

DOCUMENT N° 1

Page 12

Motion C

Motion reportée lors du CF des 9 et 10 mai

Conditions pour l'accueil en France des Jeux Olympiques et Paralympiques d'Eté

Présentée par la Commission sport-loisirs-tourisme

Exposé des motifs

Le 13 avril 2015, le Conseil de Paris a décidé d'engager la ville dans la candidature à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été en 2024. Suite à ce premier vote, un second s'est tenu au Conseil Régional d'Ile-de-France le 07 mai, soutenant cette candidature. Par ces votes, la **ville de Paris se trouve donc politiquement engagée dans cette candidature, malgré les réserves émises par les élu-e-s écologistes.**

Europe-Ecologie – Les Verts prend acte de cette décision prise en l'absence de toute concertation sérieuse et souhaite prendre part au débat entourant cette candidature en exprimant ses critiques et réserves d'une part, et en explicitant les conditions minimales qu'elle exige pour l'accueil de cet événement.

Réserves et critiques

Dans le projet présenté au sein de l'étude de faisabilité et d'opportunité à la base des votes en Conseil de Paris et en Conseil d'Ile-de-France, Europe Ecologie-Les Verts note quelques modestes avancées par rapport aux dérives constatées lors des éditions récentes. Ces progrès nous paraissent notoirement insuffisants. Europe Ecologie – Les Verts exprime plusieurs réserves et critiques concernant ce projet.

-> *En matière sportive, une vision conservatrice*

Ce projet reste prisonnier d'une vision conservatrice des Jeux que lui impose le CIO.

A l'heure où les politiques sportives cherchent à favoriser de plus en plus les pratiques féminines et handisport et où le développement de compétitions seniors, tel que le Trophée des Légendes à Roland Garros, accompagnent l'essor du sport à tous les âges de la vie, **les Jeux peinent toujours à s'ouvrir à ces différents publics.**

Ainsi, la place accordée au sport féminin reste sensiblement inférieure à celle du sport masculin, avec un nombre d'épreuves inférieur et une exposition médiatique nettement moindre.

Quant à l'amélioration de la place des personnes en situation de handicap en France, les ambitions affichées dans le projet restent minimales. Ainsi, les athlètes handisport restent relégués dans une compétition à part ne leur permettant pas de partager leur passion avec les valides ni de bénéficier de la même exposition, alors que l'enjeu est pourtant d'organiser des Jeux Paralympiques à même de changer les regards et d'en profiter pour améliorer notablement les transports et l'accès à certains équipements publics.

Par ailleurs, **le bénéfice pour les sportifs de loisir est réduit à un simple effet de stimulation**, limité en comparaison de celui de manifestations ciblées sur un seul sport telle que la Coupe du Monde de Rugby Féminin. Enfin, **le projet du reste timoré en ce qui concerne le décroisement entre le sport et la culture** alors qu'il pourrait facilement l'accomplir dans le cadre de Jeux Olympiques semblables à ceux pratiqués dans la Grèce antique.

-> *Impact environnemental notoirement sous-évalué*

L'actuel projet fait preuve d'une grande légèreté sur la gestion de l'impact environnemental d'une telle organisation !

Il se contente d'annoncer qu'il souhaite s'inspirer des bonnes pratiques actuellement connues, mais sans prendre le

DOCUMENT N° 1

Page 13

moindre engagement. Lors de la restitution des ateliers préalables à cette étude, la responsable en charge de l'atelier Développement Durable a d'ailleurs annoncé d'emblée que ses membres **avaient exclu toute discussion sur les normes de construction et la gestion des déchets industriels**. Seuls ont été évoqués la mise en place d'écocups et d'un recyclage des déchets des spectateurs. De même, **la question de l'empreinte carbone induite par les déplacements et le transport n'a jamais été seulement mentionnée** au cours de l'étude.

Enfin, la question des transports des compétiteurs, organisateurs, médias et surtout celui des spectateurs vers et depuis les sites de compétition ne garantit pas que le réseau aura la capacité de répondre aux besoins de manière satisfaisante.

-> *Volet budgétaire et économique : budget sous-estimé, risques mutualisés, profits privatisés ... comme d'habitude !*

Les risques budgétaires et financiers demeurent très importants. Ainsi, le budget exposé au sein de l'étude (4,5 milliards d'€ hors financement propre du CIO) est identique à celui présenté lors des Jeux de Londres au moment du dépôt de candidature, **budget qui avait doublé une fois la candidature obtenue**. Le risque qu'un tel scénario se reproduise à Paris est fort, et ce pour deux raisons :

- Tout d'abord, parce que les actuelles projections financières sont peu crédibles. Ainsi, l'étude stipule explicitement que « *les chiffres présentés [dans le document] doivent être appréciés avec grande prudence. Les délais de réalisation de l'étude n'ont pas permis de faire une analyse détaillée de l'ensemble des scénarios* ».
- L'Agenda 2020 affirme que les candidatures reposant sur des infrastructures existantes seront privilégiées. Mais, pour l'heure, rien ne garantit que cet engagement sera respecté. N'étant traduit dans aucun texte juridique, il relève donc de la seule déclaration d'intention.

Or, **en cas de dépassement budgétaire, les pertes sont intégralement supportées par les collectivités locales**, ici la Ville de Paris, qui doit, selon l'article 6.1 du dossier de candidature, s'engager à couvrir un éventuel déficit. Ainsi, le risque d'un dérapage majeur du coût des Jeux Olympiques et son incidence sur les finances publiques est élevé.

Le seul dépôt d'une candidature coûterait entre 60 et 100 M€ sur deux ans à mettre en regard des 56M€ annuels du budget Sport et Jeunesse de la région Ile-de-France (48M€ d'investissements et 8M€ de fonctionnement) et des 43 m€ d'investissement du budget Sport de la Ville de Paris. Alors que les Parisien-n-es et les francilien-n-e-s se plaignent des grands déficits de la région en matière d'équipements sportifs (piscines, gymnases, etc.), une telle dépense paraît plus opportune à être dirigée vers des projets moins prestigieux, mais contribuant réellement au mieux-être sportif des francilien-n-e-s.

L'étude vante les retombées économiques et fiscales des Jeux Olympiques pour la France en s'appuyant sur les chiffres avancés par le Ministère des Finances britannique, chiffres largement contestés par les universitaires du pays. Or, même en acceptant l'hypothèse de retombées, celles-ci ne profitent pas à la collectivité :

- Les restrictions commerciales sont fortes. Ainsi, les panneaux publicitaires « passeront sous contrôle » du CIO et de ses sponsors au détriment des acteurs économiques locaux.
- Pis, l'étude évoque les éventuels gains en matière touristique. Or, sur ce point, **les Jeux de Londres (comme ceux de Pékin avant eux) ont apporté des réponses très claires : hormis les hôteliers, l'ensemble des commerces de proximité et les commerces de bouche, ainsi que toutes les activités touristiques ont connu une chute de fréquentation : 30% pour les musées, 40% pour le zoo, etc.** Ceci étant dû à un phénomène de double-évacuation : éviction des populations locales qui préfèrent partir en vacances, et éviction des touristes habituels qui préfèrent éviter la foule. Enfin, en matière fiscale, la loi votée à l'occasion de l'organisation du Championnat d'Europe de Football ayant instauré une défiscalisation intégrale des recettes du Comité organisateur à laquelle pourra prétendre les JO, les retombées seront nulles.

DOCUMENT N° 1

Page 14

-> Un calendrier irréaliste

Ce projet ne s'intègre pas au plan de développement de Paris et de sa région.

En matière de transport, l'organisation des Jeux Olympiques d'été en 2024 se fera alors que les travaux du Grand Paris Express, qui ont déjà pris du retard, seront loin d'être achevés, **au risque de conduire à une saturation majeure des transports franciliens** qui, en plein travaux, devront supporter une hausse de 30% de leur charge.

De même, en termes urbanistiques, la construction nécessaire d'un village olympique, et celle très probable selon l'étude d'opportunité, d'un vaste village des médias, loin de s'articuler avec les projets en cours, viendra s'y substituer. Enfin, le projet souhaite que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent la Métropole du Grand Paris, alors que les attributions de celle-ci ne sont pas encore connues et que sa mise en place est en passe d'être reportée au Parlement.

Si à l'heure actuelle le soutien populaire autour de ces Jeux leur reste légèrement favorable, la prise de conscience qui ne manquera pas de se faire chez nos concitoyens quant à ces risques d'altération des projets en cours, devrait, à l'instar de ce qui s'est passé à Stockholm, Oslo et Cracovie pour l'organisation des Jeux d'hiver en 2022, entraîner un effritement de celui-ci. Les récents sondages ont d'ailleurs montré une première baisse du soutien populaire qui est passé de 72% en janvier à 58% en avril. Il semble ainsi suivre la trajectoire de la candidature de Boston dont le soutien populaire s'est effondré à 30% d'opinions favorables conduisant le comité organisateur à proposer un référendum sur le sujet après des mois de refus.

Au final, l'ensemble de ces faiblesses devrait peser lourd dans la qualité de la candidature de Paris, qui, en plus d'avoir à affronter une **concurrence forte** (Boston, Rome, Hambourg, Budapest) le fera dans un **contexte défavorable**, étant donné que le principe de rotation des continents la désavantage. Ainsi, alors que l'Europe aura accueilli avec Londres les Jeux seulement 12 ans avant cette nouvelle édition, l'Amérique n'a pas organisé les Jeux depuis ceux d'Atlanta en 1996. De plus, le CIO vient de céder les droits de diffusion à NBC et de renouveler ses contrats de sponsoring avec Coca-cola et McDonald, entreprises en grandes difficultés économiques sur le territoire américain, et qui feront tout pour que les Jeux s'y déroulent.

Ainsi, le calendrier semble peu adapté. L'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 apparaît prématurée par rapport au projet de développement de l'Ile-de-France.

Conditions minimales pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques

Au regard de ces différentes critiques, Europe-Ecologie – Les Verts souhaite préciser les conditions minimales auxquelles doit répondre tout projet d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques pour être acceptable.

-> En matière sportive

Europe Ecologie – Les Verts exige **l'organisation simultanée des Jeux Olympiques pour valides et personnes en situation de handicap**. Pour cela, elle considère que les Jeux doivent se tenir sur une **période de trois à quatre semaines** et sur un **territoire élargi** pour neutraliser les besoins en infrastructures supplémentaires.

De plus, tout projet olympique en France devra accorder **une place et une exposition médiatique équivalentes aux pratiques féminines et masculines**. Ainsi, toutes les disciplines devront compter le même nombre d'épreuves féminines et masculines.

Enfin, l'organisation des Jeux olympiques et Paralympiques ne doit pas se faire au détriment de la politique sportive normale.

-> Sur le plan environnemental

Pour diminuer l'empreinte énergétique des équipements sportifs et d'accueil (village olympique et village des

DOCUMENT N° 1

Page 15

médias) **tout projet devra a minima garantir à ce que la construction et la réhabilitation des enceintes utilisées pour les Jeux respectent les normes environnementales les plus exigeantes actuellement en vigueur.**

Pour être en phase avec les ambitions portées par les plans climat de Paris et de la région Ile-de-France, tout projet de construction devra chercher à aller nettement au-delà en visant des bâtiments sportifs à basse consommation énergétique, voire à énergie positive, en phase avec les ambitions portées par les plans climat de Paris et de la région Ile-de-France.

Au-delà du seul aspect énergétique, le fonctionnement de ces infrastructures doit être ambitieux sur le plan environnemental en privilégiant leur **accès par les transports en commun ou par des modes doux** plutôt que par la voiture, ou encore par l'utilisation d'eau non-potable pour l'arrosage des terrains.

De plus, tout projet d'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques en France devra viser une empreinte carbone nulle.

Pour ce faire, le Comité organisateur devra s'inspirer de toute initiative permettant de réduire au maximum l'impact du transport qui représente 90% de cette empreinte dans le cadre des Jeux. Ainsi, à l'instar des courses à distance organisées par le WWF, le comité organisateur en partenariat avec le CIO veillera à favoriser et à **promouvoir la fête à distance** et la **diffusion en fan zones**, sur l'ensemble de la planète, et notamment dans les territoires les plus éloignés, de façon à réduire la venue des spectateurs les plus éloignés.

De même, **l'accès aux sites les plus sensibles** et présentant un risque pour l'environnement naturel proche **sera limité** au maximum comme cela s'est fait pour les épreuves de saut à ski aux Jeux Olympiques de Vancouver. Sur place, l'ensemble des sites devront être desservis par les seuls modes de transport doux.

Au final, une fois ces mesures visant à limiter l'empreinte carbone, la part restante sera compensée par la **mise en place d'une circulation alternée** voire nulle des véhicules automobiles particulier sur toute la zone concernée par les Jeux Olympiques et Paralympiques sur toute la durée des épreuves.

Enfin, l'ensemble du projet devra être suivi par une ONG environnementale sur le modèle de ce qui avait été fait par la candidature de Londres en 2012 avec le WWF. **Dans ce cadre, le projet ne saurait se contenter d'un bilan « modéré » tel que ce fut le cas à Londres, mais d'un bilan « excellent » selon les mêmes critères.** Ainsi, cette association ne se limitera pas à un seul travail d'évaluation, mais devra tendre à un partenariat complet. Les écarts constatés à l'issue de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques entre ce qui aura été réalisé et les objectifs du partenariat donneront lieu à une **contribution financière du comité organisateur** à ladite association pour que celle-ci puisse financer des actions qui compenseront ces impacts résiduels. Le CIO devra se porter garant du versement plein et entier de ce financement en cas d'incapacité du comité organisateur à y pourvoir.

-> *Articulation avec le territoire*

Afin d'assurer une bonne articulation entre les Jeux Olympiques et Paralympiques et leur territoire d'accueil, ceux-ci seront **portés à l'échelon métropolitain** en coordination avec la région, CIO, Ville de Paris et Région devant être solidaires à part égales sur les plans budgétaires et juridiques. Les installations nécessaires à l'organisation des Jeux seront harmonieusement réparties sur l'ensemble du territoire régional sans contrainte de temps de déplacement.

Pour que les Jeux puissent profiter à toutes et tous, indépendamment de la condition sociale de chacun-e, **25% des places prévues pour la compétition devront s'échelonner dans une gamme de prix allant de la gratuité jusqu'à 20€ et ce pour l'ensemble des épreuves** (incluant par exemple les finales d'athlétisme). Ces places seront réservées à la vente aux personnes disposant de revenus modestes.

De plus, pour que les Jeux bénéficient à l'économie locale, et soient les plus respectueux possibles de l'environnement :

- **les produits alimentaires qui seront vendus dans les espaces de restauration liés à l'évènement** (sites sportifs, villages olympiques et des médias, fans zones ou tout autre espace officiellement reconnu comme lié aux Jeux) **devront être issus de l'agriculture biologique, de circuit court**, ou du commerce équitable
- **L'ensemble des produits promotionnels** vendus ou distribués dans le cadre des Jeux **devra être produit dans le respect des normes internationales de travail définies par l'OIT** (Organisation Internationale du

DOCUMENT N° 1

Page 16

Travail).

- De plus, **au moins 30% des marchés qui seront passés dans le cadre des Jeux devront être attribués à des entreprises de l'économie sociale et solidaire**. La clause d'insertion devra être généralisée à l'ensemble des marchés publics.

Enfin, tout projet d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques devra s'inscrire dans le **respect des projets de développement des infrastructures locales**, et en particulier des **infrastructures de transport qui devront à être à la hauteur des enjeux induits par l'évènement**. Dans le cas où cette condition ne pourrait être réalistement remplie, le choix d'un report de l'évènement à une édition ultérieure devra être pris sans hésitation.

-> *Cadre économique et budgétaire*

Dans une optique de responsabilité **tout projet d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques devra viser à la plus grande sobriété possible**.

Ainsi, **la dépense publique, tous échelons confondus, et toute dépense comptabilisée**, y compris les coûts cachés (sécurité par exemple), **ne devra pas excéder 1 milliard d'euros**.

De plus, **les recettes du Comité d'organisation devront être refiscalisées aux conditions antérieures à l'adoption de la loi « UEFA »**.

Dans l'hypothèse de déficits sur la partie sportive, **ceux-ci seront supportés entre l'ensemble des collectivités parties prenantes au projet et le CIO dans le respect des mêmes règles de répartition que pour le partage d'éventuels bénéfices**.

Enfin, **une « taxe Tobin » de 5% sera mise en place sur la vente des billets**. Le produit de cette dernière abondera un fonds de dotation qui financera pour parts égales des mesures de lutte contre la pollution et des dispositifs de développement d'équipements sportifs de proximité en Ile-de-France.

Les sponsors de l'évènement devront respecter les valeurs éthiques, environnementales, sociales et de santé publique les plus élevées. A cette fin, et à l'instar du mouvement 1% pour la planète, le Comité Organisateur veillera au développement d'un **pool de partenaires responsables**. Ainsi, une entreprise dont l'activité porte gravement atteinte à la planète ou aux hommes ne pourra pas être sponsor des Jeux Olympiques et Paralympiques ni d'aucun-e-s de leurs participant-e-s et ne pourra être annonceur d'aucune des pages publicitaires associées à la diffusion télévisuelle des compétitions. A titre d'exemple, sera notamment interdite toute entreprise œuvrant dans la production ou la distribution des énergies fossiles ou nucléaires, ou ne pouvant faire la preuve qu'elle ou ses sous-traitants ne recourt à l'esclavage ou au travail des mineurs dans le cadre de ses activités.

-> *Conditions relatives à la désignation de la ville candidate*

A l'heure où l'attribution des Coupes du Monde de 2018 en Russie et 2022 au Qatar sont remises en cause par le scandale qui secoue la Fifa, il apparaît plus qu'indispensable que toute candidature française à l'organisation d'un grand évènement sportif international, a fortiori les Jeux Olympiques, se fasse dans le cadre d'une procédure de désignation claire et transparente, assurant une compétition sincère et équitable entre les différents territoires candidats à l'organisation des Jeux.

Dans cette optique, le CIO devra s'engager sur des règles de transparence les plus larges possibles, notamment en publiant toute rencontre entre ses membres et les représentants des différentes candidatures ainsi que de toute personne ou organisme apportant un soutien à celles-ci.

Les budgets de chaque candidature devront être strictement limités à 60 millions d'euros par dossier de candidature, et donneront lieu à un système de contrôle des dépenses similaire à celui mis en place par exemple pour la campagne présidentielle en France. Ces budgets devront intégrer l'ensemble des dépenses des collectivités

DOCUMENT N° 1

Page 17

candidates ainsi que de tout autre organisme leur apportant leur soutien, notamment les dépenses liées à l'organisation de manifestations sportives visant à promouvoir la candidature du territoire auprès de la population ou de lobbying auprès des membres du CIO par des entreprises partenaires.

Enfin, toute candidature pour être acceptée par le CIO devra donner lieu à un référendum local impliquant l'ensemble des habitants résidant sur le territoire d'accueil dans un délai compris entre six et douze mois avant la date de désignation du territoire lauréat.

MOTION

A la vue de ces différents éléments, Europe Ecologie – Les Verts :

- **Exprime ses plus vives réserves concernant l'actuel projet de candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et son souhait d'un report d'un tel projet à l'horizon de 2028 ou 2032 permettant le respect de ses attentes**
- **Invite ses élus à œuvrer pour que l'actuelle candidature évolue dans un sens conforme aux attentes et aux exigences d'Europe-Ecologie – Les Verts** exposées dans les motifs de la présente motion que celles-ci soient de la responsabilité du Comité de Candidature ou du CIO
- **Invite ses militants à défendre les positions exprimées dans cette motion au cours de leurs éventuelles campagnes à venir**
- **Demande l'organisation immédiate d'un débat national avec les citoyens sous l'égide de la Commission nationale du débat public** et l'élargissement de la gouvernance du projet à la métropole du Grand Paris et à la région Ile-de-France
- **demande à ce que la Ville de Paris, la Région Ile-de-France et le Ministère des Sports accentuent leurs efforts pour développer la pratique sportive sur l'ensemble du territoire** en vue d'améliorer le bien-être et la santé des Parisien-n-e-s, des Francilien-n-e-s et des Français-e-s, en augmentant les réhabilitations et les constructions d'équipements sportifs respectant les normes énergétiques et environnementales les plus exigeantes, en soutenant les associations et les clubs, et en se concentrant sur l'organisation des compétitions de sports de haut niveau stimulant la pratique de sports émergents tels que les championnats du monde de Handball masculin ou la coupe du monde de Football féminin
- **invite la diplomatie sportive française à infléchir les règles du CIO** pour rendre possible l'organisation de Jeux qui feraient place à une pratique sportive ouverte à toutes et tous, plus accessible financièrement pour les populations hôtes, accueillant simultanément athlètes valides et paralympiques, offrant une place élargie à la culture et qui seraient assainis quant à leurs impacts économiques et environnementaux
- **invite la Commission Sport, Loisirs et Tourisme EELV à contacter les écologistes des autres villes candidates ou ayant accueilli les Jeux par le passé**, comme Hambourg et Londres, pour trouver des convergences d'exigences, d'actions et de propositions concernant l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques

Signataires

CF: Mireille ALPHONSE (IDF), Laurent AUDOIN (IDF), Francine BAVAY (IDF), Julien BAYOU (IDF), Dominique CLOAREC (IDF), Annie COLLINET (Savoie), Yves CONTASSOT (IDF), Chantal DOUKHAR (Bourgogne), Véronique DUBARRY (IDF), Yves DURIEUX (Rhône-Alpes), Marie-Amélie DUTREY (IDF), Hamza EL KOSTITI (Nord-Pas-de-Calais), Karine FOURLON (IDF), Marie Claude FOURNIER (IDF), Claire GUICHET (IDF), Wandrille JUMEAUX (IDF), Ludovic LOTODE (Savoie), Vincent MADELINE (IDF), Renaud MANDEL (IDF), André MINETTO (PACA), Sandra REGOL (IDF), Mounir SATOURI (IDF), Fabrice WOWAK (Champagne-Ardenne)

Soutiens

Annick BARRAL (Bourgogne), Sybille BERNARD (IDF), Julien BONNET (IDF, responsable commission sport-loisirs-tourisme), Jacques BOUTAULT (BE, IDF), Thibaut BRAGE (commission sport-loisirs-tourisme IDF), Patrick CHAIMOVITCH (IDF), Jean-Luc DUMESNIL (IDF), Lucie-Térèse FAURE (Bourgogne), Danielle FOURNIER (IDF), Claire GROVER (IDF), Anne-Marie HEUGAS (IDF, commission sport-loisirs-tourisme), Jean-Sébastien HERPIN, (Centre), Arnaud JEAN (Centre commission sport-loisirs-tourisme), Pascal JULIEN (IDF), Annie LAHMER (IDF, commission sport-loisirs-tourisme), Perrine LEDAN (HdF), Erick LEROUX (IDF), Randa MASSOT (IDF), Jean-Paul MAUREL (IDF), David M'BANZA (IDF), Philippe NIETO (IDF), Florence PELISSIER-COMBESCURE (IDF), Serge RIVRET (IDF), Thierry SCHAFFAUSER (IDF), Christian SOUBRA (IDF), Anne SOUYRIS (IDF), Frédéric SUPLOT (Hors de France), Elodie TANNEAU (Bourgogne), Antoine VALABREGUE (IDF), Ana VERISSIMO (IDF)

DOCUMENT N° 1

Page **18**

Motion D

Modification du Règlement Intérieur « Modalités de vote des amendements »

Motion présentée par le comité de la réforme statutaire,

Validée par le bureau exécutif du 9 juin 2015

Exposé des motifs :

Dans l'article III-3-8 du RI sont précisées les modalités de vote du conseil fédéral. Toutefois, il manque les modalités de vote pour les amendements et les procédures, qui sont différentes de la règle des 50 - 60 %.

Rappel : Article II-3-8 du RI

II-3-8 Prise de décisions

Sont considérés :

- votes exprimés : "oui", "non" ;
- votant/es : le total des "oui", "non", "vote blanc" : Le "vote blanc" est reconnu et comptabilisé.

Les NPPV (ne participe pas au vote) et "nuls" sont signalés au procès verbal.

Le Conseil fédéral prend ses décisions à une double condition :

- à 50% des votant/es : le total des "oui" – ou des "pour" – doit être supérieur à 50% des votant/es – total des "oui", "non", "vote blanc" ;
- et à 60% des exprimés : le total des "oui" – ou des "pour" – doit être supérieur à 60%.

Tout membre du Conseil fédéral peut demander un vote nominal.

Le comité de la réforme statutaire propose cette modification du RI

Le RI est modifiable à une majorité de 66 % des votants du Conseil fédéral

MOTION DE MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR :

Rajouter à l'article II-3-8 du RI, avant la phrase « Tout membre du Conseil fédéral peut demander un vote nominal. »

Le paragraphe :

« Les prises de décisions pour les amendements et les votes de procédures (votes sur l'ordre du jour, le calendrier, l'organisation des débats...) s'effectuent à une majorité de 50 % des exprimés. Les « votes blancs » peuvent être comptabilisés mais n'entrent pas dans le calcul des résultats.

Les votes alternatifs entre des textes politiques sont considérés comme des votes de procédure, s'ils ont pour fonction choisir entre des textes de travail avant amendement. En tout état de cause le texte final retenu et amendé est soumis au vote selon la règle des 50 / 60 % . »

Les votes alternatifs entre des textes politiques finalisés sont organisés selon la modalité dite « chaises musicales », le texte final est adopté à la double condition des 50 % de votants et 60 % d'exprimés.

Le vote sur le report d'une motion n'est pas un vote de procédure et est soumis à la règle des 50 / 60 % pour son adoption. La demande d'un vote de report doit être effectuée dès la présentation de la motion

DOCUMENT N° 1

Page 19

Motion E

Modification du Règlement Intérieur « respect des engagements »

Motion présentée par le comité de la réforme statutaire,

Validée par le bureau exécutif du 9 juin 2015

Exposé des motifs :

Dans l'article III-2-5-1 du RI il est précisé que les candidat.e.s aux municipales doivent être en règle de leurs engagements. Le comité estime que cela est valable pour toutes les élections.

rappel : Article III-2-5-1 du RI

La qualité d'adhérent/e n'est nullement nécessaire pour être candidat/e investi/e par Europe Écologie Les Verts. Ne peuvent néanmoins être investi/es :

- ceux ou celles qui ne seraient pas en règle de leurs engagements vis-à-vis d'Europe Écologie Les Verts ;
- ceux et celles qui auraient fait l'objet d'une interdiction de candidature ou ont été exclu/es d'Europe Écologie Les Verts..

Le comité de la réforme statutaire propose cette modification du RI

Le RI est modifiable à une majorité de 66 % des votants du Conseil fédéral

MOTION DE MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR :

• Enlever de l'article III-2-5-1 du RI la phrase :

- ceux ou celles qui ne seraient pas en règle de leurs engagements vis-à-vis d'Europe Écologie Les Verts ;

• Et apporter 4 modifications à l'article III-1

1) Changer le titre de l'article III-1 :

Remplacer « *Principe de subsidiarité* »

par « *Subsidiarité, stratégie et engagements* »

2) Mettre le titre « *subsidiarité* » devant les 4 paragraphes – article III-1-1

- La décision de participer aux élections législatives, présidentielles ou européennes est prise au niveau national.
 - Pour les élections ne relevant pas strictement du niveau national ou européen (municipales, cantonales, régionales, etc.), la décision revient au niveau d'organisation concerné, mais fait l'objet d'une recommandation nationale ou, en cas d'urgence, du Conseil fédéral.
 - Les candidat/es aux élections sont désigné/es par la structure du mouvement correspondant au champ de compétence de l' élu/e ou du collège d' élu/es, que l'élection ait lieu en une ou plusieurs circonscriptions.
 - Le Conseil fédéral peut toujours donner un avis, quelle que soit l'élection.
- Pour chaque élection, l'instance de l'échelon supérieur est garante du respect des procédures démocratiques.

3) Mettre le titre « *stratégie* » devant le cinquième paragraphe – article III-1-2

Pour toutes les élections, les votes de stratégie doivent avoir lieu avant la désignation des candidat/es.

4) Mettre un sixième paragraphe dans l'article III-1

L'intituler « *engagements* » - article III-1-3

Avec cette phrase :

Ne peuvent néanmoins être investi/es candidat.e.s ceux ou celles qui ne seraient pas en règle de leurs engagements vis-à-vis d'Europe Écologie Les Verts ;

DOCUMENT N° 1

Page **20**

Motion F

Modification du Règlement Intérieur « Prise de décisions aux référendums »

Motion présentée par le comité de la réforme statutaire,

Validée par le bureau exécutif du 9 juin 2015

Exposé des motifs :

Dans l'article II-9-2 du RI sont précisées les modalités de vote des assemblées générales. Toutefois, il manque la précision pour les modalités de vote aux référendums, qui sont les mêmes.

Les modalités sont différentes pour le vote de modifications statutaires ou réglementaires :

Rappel : Article II-9-2 du RI **II-9-2 Prise de décisions**

La majorité qualifiée pour la prise de décision des instances est :

- à 50 % des votant/es (le total des oui – ou des pour – doit être supérieur à 50 % des votant/es – total des oui, non, votes blancs) ;
- et à 60 % des exprimés (le total des oui – ou des pour – doit être supérieur à 60 % des exprimés – total des oui et des non), sauf décision particulière de l'instance concernée.

Pour les Assemblées générales, la décision est prise pour une Assemblée générale à 50 % des votant/es. Le total des oui doit être supérieur à 50 % des votant/es (total des oui, non, votes blancs).

Rappel des dispositions concernant les modifications du RI et des statuts :

Article VIII-1 du RI - Modification du règlement intérieur

Les statuts précisent que le Règlement intérieur est modifiable à une majorité de 66 % des votant/es du Conseil fédéral ou de 60 % des votant/es à un Congrès ou un Référendum. Une motion qui vise à changer le Règlement intérieur doit respecter les règles définies dans l'article II-3-11-2.

ARTICLE 51 – des statuts - **MODIFICATION STATUTAIRE**

Les statuts ne peuvent être modifiés que par un Congrès extraordinaire ou par un référendum, avec une majorité de 66 % des votants.

Le comité de la réforme statutaire propose cette modification du RI :

Le RI est modifiable à une majorité de 66 % des votants du Conseil fédéral

MOTION DE MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR :

A l'article II-9-2 du RI, changer la dernière phrase :

Remplacer :

Pour les Assemblées générales, la décision est prise pour une Assemblée générale à 50 % des votant/es. Le total des oui doit être supérieur à 50 % des votant/es (total des oui, non, votes blancs).

Par :

« Pour les Assemblées générales et référendums, la décision est prise à 50 % des votant/es. Le total des oui doit être supérieur à 50 % des votant/es (total des oui, non, votes blancs). Ces modalités ne s'appliquent pas aux votes des modifications statutaires. »

DOCUMENT N° 1

Page **21**

Motion G

Modification du Règlement Intérieur « Précision sur le délai pour élection du BER »

Motion présentée par le comité de la réforme statutaire,

Validée par le bureau exécutif du 9 juin 2015

Exposé des motifs :

Afin de répondre à la demande du conseil statutaire - décision 15-02-04 -de préciser qui détermine le délai à l'article II-2-4-8 alinéa 4 du RI, le comité propose de rajouter la phrase : « Ce délai a été préalablement fixé dans le calendrier d'organisation du congrès ».

Le comité de la réforme statutaire propose cette modification du RI

Le RI est modifiable à une majorité de 66 % des votants du Conseil fédéral

MOTION DE MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR :

Dans l'alinéa 4 de l'article II-2-4-8 du RI

▲ *Les membres du Bureau exécutif régional sont élu/e/s par le Congrès régional ou le Conseil politique régional, suivant les Statuts de chaque région. Dans le cas où les membres du Bureau exécutif régional sont élu/e/s par le Congrès régional, les candidat/e/s devront préalablement avoir été élu/e/s au Conseil politique régional. Si une partie du Bureau exécutif régional est élue lors du Congrès régional, le reste du Bureau exécutif régional est élu à l'occasion de la première réunion du Conseil politique régional lorsque le délai pour la tenue des élections et tirages au sort des collègues le constituant est écoulé. Les membres du Bureau exécutif régional élus par le Conseil politique régional sont révocables à tout moment par le Conseil politique régional à une majorité qualifiée précisée dans le Règlement intérieur régional. La révocation des membres du Bureau exécutif régional élu/e/s en Congrès régional relève d'un vote en Congrès régional à une majorité qualifiée précisée dans le Règlement intérieur régional.*

Après la phrase :

Si une partie du Bureau exécutif régional est élue lors du Congrès régional, le reste du Bureau exécutif régional est élu à l'occasion de la première réunion du Conseil politique régional lorsque le délai pour la tenue des élections et tirages au sort des collègues le constituant est écoulé

Insérer la phrase :

« Ce délai a été préalablement fixé dans le calendrier d'organisation du congrès. »

DOCUMENT N° 1

Page **22**

Motion H

Motion inter-Commissions

Mise en cohérence du projet EELV avec l'exigence climat-environnement

Motion présentée par : Commission Energie, Commission Transports et Territoires, Commission Environnement, Commission Économie Social et Services Publics, Commission Recherche et Enseignement Supérieur, Commission TransNat.

Exposé des motifs :

La Secrétaire Nationale a souhaité engager le parti sur la voie d'une actualisation programmatique en lançant le Printemps des Idées, en vue des élections régionales et présidentielle. A quelques mois de la COP 21 de Paris, nous souhaitons interpeller Parti, Elus, Commissions et militants sur la question suivante, cruciale pour la crédibilité de notre programme : **« Le programme actuel d'Europe Ecologie les Verts satisfait-il un scénario limitant le réchauffement climatique à 2°C ? ».**

La limitation des gaz à effet de serre (CO₂, méthane, etc) dans l'atmosphère concerne toutes les politiques dites sectorielles, y compris celles qui a priori semblent éloignées d'un lien avec l'environnement. Système de production d'énergie, agriculture, utilisation des sols, modes de déplacement, urbanisme, modes de consommations, alimentation, écosystèmes et biodiversité, recherche... Derrière la politique climat, c'est de toute la politique environnement qu'il s'agit et par conséquent toutes les politiques qui pèsent, peu ou prou, sur celle-ci.

Par un travail inter-commissions, par la confrontation de notre programme à des scénarios chiffrés, nous devons élaborer un programme crédible et cohérent qui permette de respecter le seuil, considéré par les scientifiques comme irréversible, des 2°C.

Il est central de mesurer que le seuil des 2°C est déjà lourd et difficilement atteignable (diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050), à l'aune des errements politiques actuels. L'effort à faire est colossal et redoutable. Ce qui doit nous amener à réinterroger sérieusement nos options, à cette jauge, qui n'est pas nouvelle pour nous mais qui devient très exposée et de plus en plus prégnante pour les autres offres politiques et l'électorat. Beaucoup de nos options ne sont pas à la hauteur de l'objectif.

Il nous faut également examiner de près les conditions d'application, c'est-à-dire de l'acceptabilité des mesures à prendre, afin de définir les meilleures tactiques politiques : quelle transition allons-nous porter ? Ce choix est essentiel.

Nous souhaitons par la présente motion, engager le Parti et ses Commissions sur un travail de cohérence programmatique en vue de donner un choix fort à nos concitoyens : celui de disposer d'un programme « compatible 2°C » aux élections à venir, programme comprenant des options à la mesure des enjeux, et autant que faire se peut, des options écologistes.

Signatures de membres du CF:

Isabelle Urban (Conseillère fédérale PACA) ; Danielle Persico- suppléante Rhône-Alpes ; Florence Guery - Ile de France ; Pascal Bourgois-CF Aquitaine ; Agnès Michel - Suppléante Ile de France ; Frédéric Supiot, CF titulaire région Hors de France. ; Françoise Dorval (Bretagne) CF part nationale ; Jeanne Meunier PACA, titulaire CF part nationale ; Christophe Rossignol CF (part nationale) ; Marie Madeleine Joubert titulaire au CF pour la région Poitou Charentes ; Marie-Cécile Seigle-Vatte Titulaire CF 1/5 ème national Midi-Pyrénées ; Jean Morlais- Titulaire CF IdF ; Yvette Duchemann ; Nicolas Jouve - IDF ; Marie Toussaint (IDF)

Soutiens :

Eric Loiselet ; Lucile Schmid ; André Gattolin ; Marine Tondelier ; François Braillon ; Ronan Dantec.

DOCUMENT N° 1

Page **23**

Motion /

Une politique familiale écologiste pour l'épanouissement de l'enfant, l'égalité femmes-hommes, la lutte contre la pauvreté des enfants

Portée par Dominique Trichet-Allaire

Exposé des motifs

Les fondements de la politique familiale française sont très éloignés des valeurs de l'Écologie politique. Elle est un outil utilisé depuis plus d'un siècle pour favoriser la natalité française comme moteur de croissance et promouvoir un modèle type de famille : le couple hétérosexuel marié avec enfants et au moins jusqu'à dans les années 1980, la femme restant à la maison. Par la politique familiale les gouvernements tentent d'influencer les comportements des ménages dans un sens qu'il considère comme bénéfique pour la société.

Pour Europe Écologie les Verts, une politique familiale écologiste doit s'attacher à l'épanouissement des enfants, doit contribuer à l'égalité entre les femmes et les hommes et lutter contre la pauvreté des enfants.

Les politiques familiales sont loin d'être satisfaisantes au vu de ses objectifs.

Concernant la pauvreté des enfants, depuis 2008, le nombre de mineurs sous le seuil de pauvreté a augmenté de 440 000, passant à 3 millions d'enfants sous le seuil de pauvreté. Et trente mille enfants n'ont pas de domicile fixe (source INSEE et UNICEF).

Cette pauvreté est liée à l'augmentation de la précarité en général.

La politique familiale est inadaptée aux nouveaux modèles familiaux.

Elle aide trop peu les familles monoparentales, composées à 85 % de femmes seules avec enfants : 34,3 % sont au-dessous du seuil de pauvreté (contre 11 % des familles en couple).

Les raisons sont dues au fait qu'il s'agit de femmes avec enfants dont les salaires sont inférieures de 25 % à ceux des hommes à compétence égale, que le taux de chômage des mères seules avec enfants est de 22 % (contre 11 % pour les mères en couple), et elles sont plus souvent à temps partiel (45 % contre 65 % des mères en couple).

Le nombre des familles monoparentales augmente chaque année, et est actuellement de 1,96 millions soit 20 % de l'ensemble des familles.

Concernant l'accueil des enfants en collectivité, le nombre de places en crèche reste encore beaucoup trop insuffisant d'une part. D'autre part, l'accueil des enfants en périscolaire, crèche et école doit être amélioré.

Aujourd'hui selon que les parents ou l'un d'eux soit sans emploi, l'accueil de l'enfant peut être refusé. Les formations des personnels travaillant auprès des enfants doivent intégrer l'approche de genre pour notamment ne pas contribuer aux stéréotypes féminin/masculin.

Les locaux d'accueil pour enfants (périscolaire, crèches, multi-accueil, etc.) et écoles ne sont actuellement soumis à aucune vigilance spécifique quant à la pollution environnementale (toxicité des colles, peintures, pollution de l'air, etc.) alors que les enfants sont beaucoup plus sensibles aux toxicités environnementales que les adultes (pouvant notamment déclencher des terrains allergiques).

Le congé de paternité et de l'accueil de l'enfant accordé au père est d'une période nettement insuffisante avec seulement 11 jours consécutifs, et ne permet pas d'accueillir et faire connaissance avec le nouveau-né et installer une confiance réciproque.

DOCUMENT N° 1Page **24**

L'aide à la parentalité est un domaine délaissé, alors que les familles ont énormément évolué ces 40 dernières années, se diversifiant (des familles monoparentales, recomposées, homosexuelles,...), avec un changement du rapport à l'enfant (droits de l'enfant et recherche de son épanouissement).

La conciliation vie personnelle / vie professionnelle reste toujours ardue, surtout pour les femmes sur qui pèsent toujours les charges des tâches domestiques, et qui contribue au plafond de verre.

Une politique familiale écologiste doit protéger les enfants les plus vulnérables et notamment les mineurs

étrangers qui subissent de nombreuses discriminations. Les propositions du défenseur des droits doivent être mises en place effectivement.

Au niveau européen, il faut encourager le projet de directive qui prévoit des conditions harmonisées d'un congé maternité, directive bloquée depuis quatre ans en conseil des ministres.

La Commission européenne envisage l'abandon pur et simple d'un projet de directive européenne sur le congé de maternité .

Ce projet qui remonte à 2008 est bloqué depuis plusieurs années en raison de désaccords au sein du Conseil des ministres de l'UE malgré une adoption en première lecture au Parlement européen en 2010.

Le projet de directive voté par le Parlement prévoit un congé de maternité de 20 semaines payées à taux plein, mais aussi la protection de l'emploi des femmes pendant leur congé maternité, l'extension de ces droits au secteur du travail domestique et aux mères adoptives. Enfin, elle prévoit un congé de paternité payé à taux plein durant deux semaines. Le projet modifie la directive existante 1992/85/CEE qui prévoit un congé d'au moins 14 semaines.

Plusieurs gouvernements bloquent le projet voté par le parlement, en particulier parce qu'ils refusent de garantir le versement de l'intégralité du salaire pendant la durée du congé maternité.

Le blocage persistant des Etats membres sur l'harmonisation du congé maternité devrait faire passer le texte à la trappe d'ici la fin mai. Mais les eurodéputés poursuivent leur appels en faveur d'une nouvelle proposition de la Commission.

Le couperet de la meilleure législation pourrait bientôt s'abattre sur le projet de directive congé maternité. Le texte sera normalement retiré par la Commission européenne au mois de mai, faute d'avancés dans les négociations.

En 2008, le projet de directive sur le congé de maternité de la Commission proposait d'allonger le congé maternité obligatoire en Europe de 14 à 18 semaines. Mais lors de son adoption en première lecture au Parlement européen en 2010, les eurodéputés avaient de nouveau rallongé la durée du congé à 20 semaines payées à taux plein. Le texte est depuis bloqué depuis au Conseil des ministres.

Les politiques fiscales constituent des mesures incitatives pour la politique familiale, par l'intermédiaire du quotient conjugal et du quotient familial.

Le quotient conjugal : outil fiscal participant aux inégalités femmes-hommes

La politique familiale française oblige un couple à partir du moment qu'il est marié ou pacsé à déclarer conjointement ses revenus. La France est, avec le Luxembourg et le Portugal, le seul pays de l'OCDE à avoir l'imposition conjointe obligatoire pour les couples mariés ou pacsés. Quelques pays (Allemagne, Irlande, Espagne) offrent le choix entre imposition conjointe et séparée. Mais la majorité des pays a opté pour l'imposition individuelle des personnes, sans autre option possible.

DOCUMENT N° 1Page **25**

Le quotient conjugal oblige le paiement de l'impôt au fisc en une seule imposition sur le revenu commune aux deux membres du couple et non individuellement.

Le principe :

Les revenus des deux personnes constituant le couple doivent être obligatoirement regroupés et le taux pour le calcul de l'IR est appliqué sur la somme globale. En regroupant les deux revenus, la personne qui gagne le plus, parmi les couples mixtes homme/femme (l'homme dans 75 % des cas), va se voir appliquer un taux plus faible, grâce aux revenus plus faibles de l'autre (la femme). Tandis que la personne qui a le revenu le plus faible (la femme dans 75 % des cas) se verra appliquer un taux plus élevé que ce qu'elle aurait eu si elle avait déclarée seule ses revenus.

Ce phénomène s'explique parce que l'impôt est progressif et non proportionnel et que la quasi totalité des foyers fiscaux divise en deux par égal le paiement de l'IR (et non en fonction du taux d'imposition différent pour chaque individu).

Le cadeau fiscal revient donc aux hommes dans 75 % des cas.

Plus l'écart entre les revenus du ménage est important, plus le cadeau fiscal pour celui qui gagne le plus est important. Le quotient conjugal agit à la fois comme une prime à l'inégalité de revenus dans les couples et comme une prime à l'inactivité professionnelle de l'un des conjoints.

Le quotient familial : outil fiscal participant aux inégalités entre les familles les plus riches et les familles les plus pauvres.

Le quotient conjugal se différencie du quotient familial qui intègre les enfants comme unité de consommation.

A ce jour l'impôt réduit quelque peu les inégalités entre les ménages. Cependant cette capacité à réduire les inégalités de l'impôt est amoindri par le quotient familial. Cette dépense fiscale importante bénéficie principalement aux 10% des ménages avec les plus hauts revenus qui se partageaient en 2009 46% du total de réduction d'impôt liée au quotient familial (soit 6,4 milliards), alors que les 50% des ménages avec les plus bas revenus (mais imposables) se partagent 10% du montant (1,4 milliards).

Il existe également différentes réductions d'impôt bénéficiant aux familles ayant le plus de capital financier : la réduction d'impôt concernant la garde d'enfant et la réduction d'impôt pour les enfants poursuivant leurs études

Les prestations familiales favorisent les familles nombreuses puisqu'il n'y a pas d'aide au premier enfant et que les aides augmentent de manière importante à partir du quatrième enfant.

Concernant la retraite :

En raison des écarts salariaux, toujours importants, entre hommes et femmes et de l'impact des enfants sur la carrière des femmes, les femmes ont généralement des droits à la retraite moindre que les hommes : la pension de droit direct moyenne des femmes représente 65% de celle des hommes (1022 € contre 1566 €). Pour instaurer plus d'égalité, et en attendant la mise en place d'un revenu universel.

MOTION :

Le conseil fédéral réuni les 4 et 5 juillet 2015 :

demande d'en finir avec les principes natalistes et sexistes de la politique familiale française et rappelle l'importance de l'universalité et du rôle de l'impôt dans la justice sociale.

affirme qu'une politique familiale écologiste est fondée sur quatre principes forts : épanouissement de l'enfant, égalité femme/homme, aide à la parentalité, protection des enfants plus vulnérables, en élaborant un projet de territoire pour l'enfance auquel collaborent l'État, la Caf et les communes..

DOCUMENT N° 1

Page 26

Pour l'épanouissement des enfants et la lutte contre la pauvreté des enfants

demande à nos parlementaires européens d'exiger de la Commission européenne que ne soit pas retiré le projet de directive européenne sur le congé de maternité, alors qu'il fait l'objet d'un blocage depuis quatre ans au Conseil des ministres. Les négociations doivent reprendre et une position officielle européenne doit être adoptée.

La politique européenne de congé parental doit être à l'image de la politique de la clause européenne la plus favorisée, mettant en œuvre une politique familiale féministe.

Un travail pourra être réalisé au sein des Verts Européen afin d'établir une position commune.

réaffirme la mise en place d'un revenu d'existence pour toutes et tous dès la naissance, qui serait la base d'une politique familiale équitable, à la place des actuelles allocations et prestations familiales.

À partir de 18 ans, l'enfant la personne recevra elle-même son revenu d'existence. L'imposition sur les revenus qui prend en compte ce revenu universel permet ensuite une redistribution des ressources.

- demande une nette amélioration de l'accueil des enfants en collectivité :

avec une augmentation des crèches, de façon multimodale : crèches d'entreprise, d'université, associatives et coopératives, ainsi que les crèches aux horaires décalés,

chaque enfant doit pouvoir être accueilli dans une structure (petite enfance, périscolaire, extra-scolaire) du choix des parents, même si ceux-ci sont sans emploi,

le personnel doit être plus paritaire grâce à des mesures incitatives pour favoriser les jeunes hommes à s'orienter dans les métiers de la petite enfance, afin de freiner les stéréotypes de genre.

les approches pédagogies non-violentes et émancipatrices doivent y être appliquées.

Les structures de l'Économie Sociale et Solidaire ayant trait à l'aide à la parentalité qui mettent en avant l'échange et la coopération (soutien, accueil, lieu de vie et d'échange) doivent être davantage soutenues. Elles peuvent également être des relais importants afin de favoriser l'implication des pères auprès de leurs enfants.

- souhaite une amélioration de la santé des enfants par des démarches écologiques, mises en place dans les crèches, tout comme dans les écoles : alimentation biologique, utilisation de produits de soins biologiques, de produits d'entretien zéro phytosanitaire, possibilité d'utiliser des couches lavables, contrôle de la pollution de l'air, etc.

Il est également nécessaire de soutenir les Relais d'Assistance Maternelle (ou Parentale) (RAM) et les Assistantes Maternelles (qu'on appellerait "parentales") dans la prise en compte de la santé environnementale.

- exige que les enfants étrangers de parents en situation régulière ou non bénéficient des mêmes aides que les autres enfants :

- prise en charge par l'ASE de la même façon que les mineurs français.
- fin des privations de liberté à la frontière pour tous les mineurs isolés,
- garanties spécifiques d'accompagnement, de soin et d'éducation,
- présomption de minorité systématique (et fin des tests osseux).

Pour l'égalité femmes-hommes

- demande une individualisation de l'impôt sur le revenu, et donc la suppression du quotient conjugal. Nous proposons une mise en place progressive en lien avec la retenue à la source afin que les familles puissent s'adapter.

- demande la suppression du quotient familial appliqué pour le calcul de l'impôt sur le revenu, et remplacé par une aide qui serve toutes les familles. Elle sera attribuée dès le premier enfant et sera progressive en fonction du nombre d'enfants, sans favoriser ni pénaliser les familles plus nombreuses, assurant ainsi la lutte contre la pauvreté.

- demande une réforme le congé parental en le scindant en trois parties :

- une partie congé d'accueil de l'enfant pour les 2 parents, strictement de la même durée

DOCUMENT N° 1

Page **27**

- **une partie congé maternel pour que les femmes se remettent physiquement de l'accouchement**
- **une partie congé parental de même durée pour les deux parents, rémunéré en pourcentage du revenu et plafonné.**

Pour les familles monoparentales, les congés des deux parents pourront être cumulés.

propose, pour instaurer plus d'égalité entre les retraites des femmes et des hommes, et en attendant la mise en place d'un revenu universel, de remplacer la majoration de retraite de 10% pour avoir élevé trois enfants ou plus par une bonification des pensions forfaitaire de 100 euros pour le premier enfant et de 70 euros pour les enfants suivants, que les parents aient travaillé dans le secteur privé ou le secteur public.

Signatures – CF :

Trichet-Allaire Dominique ; Chatelain Cyrielle ; Espargillière Juliette (IDF) ; Faugeron Corine (IDF) ; Trichet-Allaire Sarah (PDL) ; Béchu-Diaz Mathieu ; Tremblay Jeannie (sup) ; Aarsse Rodéric (IDF) ; Joubert Madeleine ; Collinet Annie ; Estay Danièle (PDL) ; Le Tallec Michèle ; Allaire Marie-Elisabeth (PDL) ; Persillon Yann (Aquitaine) ; Jumeau Wandrille (IDF) ; Rondepierre Daniel (Auvergne) ; Siloret Martin (Bretagne) ; Pelissier Florence (IDF), Fatima Bezli (Auvergne).

Soutiens :

Kiefé Françoise (bureau commission féminisme) ; Laplane Antoine (bureau commission féminisme) ; Guessous Ghislaine (bureau commission féminisme) ; Lecaille Julien (bureau commission féminisme) ; Petrovic Céline (bureau commission féminisme) ; Pierre-Marie Emmanuelle ; Ladret Christine (PDL) ; Estrouma Léon ; Thomas Marie-Claire ; Aoustin Marie ; Saumier Adrien ; Nicolas François (PDL) ;

DOCUMENT N° 1

Page 28

Motion J

Sortons de notre état de minorité : pour un congrès à la hauteur des enjeux

Portée par Alain Coulombel

Exposé des motifs

Sortons de notre état de minorité : pour un congrès à la hauteur des enjeux

« *Qu'est-ce que les Lumières ? La sortie de l'homme de sa minorité dont il est lui-même responsable. Minorité, c'est-à-dire incapacité de se servir de son entendement (pouvoir de penser)* » (Kant)

Il y a 25 siècles, environ, Platon définissait le sophiste comme un homme habile, jouissant d'une connaissance encyclopédique et se faisant payer fort cher son enseignement, centré, en particulier, sur l'apprentissage de la rhétorique comme technique du discours. Platon (ou Socrate) n'aimait pas les sophistes et cherchait à définir et pratiquer la "droite philosophie" - celle qui s'éloigne de la rhétorique présentée comme une perversion du langage. Sans doute, tirerions-nous profit à méditer l'enseignement de Platon tant l'imposture, le mensonge et l'habileté en politique sont devenus notre lot quotidien. La confusion idéologique est partout et s'accompagne d'une crise profonde des formations politiques. Si la droite est un peu partout en Europe talonné par l'extrême-droite (pour simplifier), la gauche et les écologistes ne sont guère mieux lotis. En France, du PS à l'extrême-gauche en passant par le FDG, toutes ces formations sont engagées dans un processus de fragmentation ou de décomposition qui semble devoir se poursuivre. Idem pour les forces syndicales qui peinent à se faire entendre dans les entreprises comme dans les négociations collectives. Cette situation est préoccupante et devrait nécessiter, de toutes parts, un profond travail d'ajustement, de composition, de recomposition, qui ne soit pas un simple masque de plus posé sur d'autres masques. Comment revenir à une « politique droite » dans un paysage totalement dévasté par le cynisme ou l'opportunisme, l'appétit de pouvoir des uns et l'impuissance des autres ?

Si les congrès des partis politiques se succèdent les uns après les autres, force est de constater que rien de nouveau n'émerge. Aucune idée, aucun élan, aucune proposition novatrice... Le dernier congrès du PS est à cet égard révélateur. « Anesthésie générale » titrait Le Monde au lendemain du congrès de Poitiers. « Les socialistes ressortent de leur congrès comme avant d'y entrer. Dans le flou idéologique faute de l'avoir éclairci, et dans la désunion, entre ceux qui soutiennent sans faille le gouvernement, et ceux qui constatent sa faillite » selon Mediapart. « Un congrès pour rien » selon les socialistes affligés ou encore « un congrès pour la photo ». Rien d'étonnant, dans la mesure où le PS est devenu un astre mort, depuis longtemps engagé dans un processus de normalisation « idéologique » qui s'est accéléré depuis l'accession de François Hollande à la présidence.

Pour autant, EELV se porte-t-il mieux ? Effectif militant en berne, situation financière difficile, usure des volontés, orientation stratégique illisible, dissidences de certains parlementaires ou conflit pour la présidence du groupe à l'AN, Cop n'ayant jamais fonctionné, conseil fédéral difficilement audible... Tout cela indique notre incapacité à faire de notre organisation un outil au service de nos idées et une réponse crédible à l'urgence sociale et environnementale.

Dans ces conditions, ***notre futur congrès prévu au second trimestre 2016 ne doit pas être un congrès pour rien.*** Cette étape est vitale pour l'avenir d'EELV et doit permettre de remettre notre mouvement sur les rails, définir une orientation politique claire, être à la hauteur de la situation politique, économique et sociale, européenne.

Pour cela, nous devons nous donner le temps d'une préparation sérieuse, documentée, partagée par les régions et l'ensemble de nos adhérents/coopérateurs. Ce travail préparatoire, en amont, du congrès est indispensable. Il portera, notamment, sur :

- L'évolution de la société française et de son rapport à la politique
- L'évolution idéologique des différents partis politiques composant l'échiquier politique français

DOCUMENT N° 1Page **29**

- Le bilan de notre participation gouvernementale
- Le bilan entre 2012 et 2015 du gouvernement
- Le bilan de notre participation à la majorité parlementaire
- Le bilan de notre groupe au parlement européen
- Le bilan des dernières élections nationales (élections européennes, municipales, départementales)

Sortir de la minorité, au sens de Kant, c'est aussi sortir de l'imposture générale, du temps court et de la précipitation. Nous ne pouvons pas réitérer les erreurs du congrès de Caen et limiter nos débats, à de simples enjeux tactiques entre différentes « sensibilités » ou à la préparation des élections présidentielles de 2017. Ce cadre est dépassé. Face aux enjeux, donnons-nous d'abord les outils d'analyses susceptibles de nous aider à penser collectivement la situation présente et à venir.

MOTION

Le conseil fédéral réuni le 4 et 5 juillet 2015 décide :

De faire du prochain congrès, sous le pilotage du BE, une étape dans la remobilisation d'EELV et de l'écologie politique

De mettre à la disposition de tous les adhérents/coopérateurs, durant le premier trimestre 2016, les documents et analyses, susceptibles d'éclairer leur réflexion (voir les thèmes ci-dessus). A cet effet, les résultats issus des groupes de travail comme celui sur la « reconstruction » seront versés au débat général

D'organiser dans chaque région, des réunions autour des enjeux clés de la période, de faciliter (via des outils collaboratifs adéquats) les contributions des adhérents/coopérateurs

Au final, de préparer une synthèse de ces débats/contributions qui devra servir à la rédaction des motions d'orientation

Porteur de la motion :

Alain Coulombel

Signataires :

Françoise Alamartine (MP), Marie-Elisabeth Allaire (PdL), Jérôme Artaz (Bourgogne), Michel Bock (IdF), Serge Borvon (Bretagne), Yves Cochet (IdF), Annie Collinet (Savoie), Chantal Dhokar (Bourgogne), Danielle Estay (PdL), Corinne Faugeron (IdF), Alain Fournier (IdF), Pierre-Yves Jourdain (IdF), Benjamin Joyeux (IdF), Wandrille Jumeaux (IdF), Martine Lebranchu (IdF), Jeanne Meunier (PACA), Jacques Minnaert (RA), Chantale Mouttet (PACA), Murielle Padovani-Lorioux (Limousin), Martine Petit (Bretagne), Marion Robert (IdF), Didier Rod (MP), Martin Siloret (Bretagne), Claude Vilain (PACA), Michel Wilson (RA)

Soutiens :

Marie Aoustin, Gilles Bénard, Geneviève Cros, Yves Frémion, Jean Lafont, Annie Lahmer, François Lotteau, Elise Lowy, Véronique Moreira, Raymonde Poncet, Jorge Potocnjak, Renée Alice Poussard, Frédéric Supiot, Philippe Vivier

DOCUMENT N° 1

Page 30

*Motion K***Dans le respect de nos responsabilités**

Portée par Jacques Minnaert

Exposé des motifs

A chaque conseil fédéral nous constatons que la salle est quasi vide en début de séance

Les personnes qui nous ont élus aux niveaux national et régional nous font confiance pour que nous les représentions aux séances du conseil fédéral.

Nous votons en début de chaque conseil fédéral l'ordre du jour.

Le voter nous engage à le respecter par notre présence.

Nous défendons le non cumul des mandats, cela doit s'appliquer aux conseillers fédéraux. Si pour x raisons, le ou la conseiller-ère fédéral/e sait par avance qu'il ou elle ne pourra assister à l'ensemble des travaux, il ou elle doit laisser sa place à son suppléant.

La tenue d'un conseil fédéral n'est pas gratuite. Dans le respect de l'investissement financier que cela représente pour le parti, nous sommes redevable de notre présence à toutes les séances quand nous nous y rendons.

Pour encourager une présence plus assidue lors de nos conseils fédéraux, pour un meilleur vivre ensemble, nous proposons :

MOTION :

Les conseillers fédéraux devront chaque jour émarger deux fois, le matin et en début d'après-midi à la reprise de séance en indiquant leur heure d'arrivée.

En fin d'année le bureau du conseil fédéral fera un bilan des absences et des présences.

Signataires :

Françoise **ALAMARTINE** (1/5^{ème} national Languedoc Roussillon/Titulaire) ; Marie Elisabeth **ALLAIRE** (Pays de la Loire/Suppléante) ; Abdel **BEN BAKIR** (Languedoc Roussillon/Suppléante) ; Claude-Marie **BENSON** (Languedoc Roussillon/Suppléante) ; Dominique **BLANCHARD** (Aquitaine/Suppléante) ; Danielle **CHARLES** (Midi-Pyrénées/Suppléante) ; Hélène **CHESSE** (Midi-Pyrénées/Titulaire) ; Daniel **COMPÈRE** (Nord Pas-de-Calais/Titulaire) ; Alain **COULOMBEL** (Savoie/Titulaire) ; Bruno **DALPRA** (Alsace/Titulaire) ; Aurélien **DANVERT** (Nord Pas-de-Calais/Suppléant) ; Philippe **DEBEIRE** (Alsace/Suppléant) ; Chantal **DHOUKAR** (Bourgogne/Titulaire) ; Hamza **EL-KOSTITI** (Nord Pas-de-Calais/Suppléante) ; Danielle **ESTAY** (Pays de Loire/Titulaire) ; Agnès **GIZARD-CARLIN** (Languedoc Roussillon/Titulaire) ; Laurent **HAMON** (1/5^{ème} Bretagne/Titulaire) ; Gilles **LEMAIRE** (1/5^{ème} Ile de France/Suppléant) ; Christian **LEPAUMIER** (Bretagne/Suppléante) ; Annick **MINNAERT** (Aquitaine/Titulaire) ; Jacques **MINNAERT** (Rhône-Alpes/Titulaire) ; Jean **MORLAIS** (Ile de France/Titulaire) ; Marie-Cécile **SEIGLE-VATTE** (1/5^{ème} national Midi-Pyrénées/Titulaire) ; Geneviève **PAYET** (Ile de La Réunion/Titulaire) ; Martin **SILORET** (Bretagne/Titulaire) ; Frédéric **SUPIOT** (Hors de France/Titulaire) ; Michel **WILSON** (Rhône-Alpes/Suppléant).

Soutiens :

Thierry **BROCHOT** (1/5^{ème} national Picardie/Titulaire) ; Didier **COUPEAU** (Poitou-Charentes/Secrétaire Régional) ; Claire **GROVER** (Ile de France/Co-responsable de la commission immigration) ; Jean-Sébastien **HERPIN** (Centre/Secrétaire régional) ; Annie **LAHMER** (Ile de France/Secrétaire régionale) ; Claudine **LAYRE** (Pays de la Loire) ; Hélène **PELLETIER** (Auvergne/Titulaire) ; Michel **POIRIER** (Ile de France/Suppléant) ; Jean-Marc **TAGLIAFERRI** (La Réunion) ; Marie **TROUSELLE** (Rhône-Alpes/ membre du Comité de la réforme statutaire) ; Véronique **VINET** (Midi-Pyrénées/Secrétaire régionale)

DOCUMENT N° 1

Page 31

Motion L

Mutations numériques et transition énergétique pour que dématérialisation rime avec sobriété

Portée par Florence Guéry & Thierry Brochot

Exposé des motifs :
• Développement du numérique et lutte contre le réchauffement climatique : un paradoxe grandissant ?

L'impact environnemental des TIC[1] est bien documenté à un double titre : par l'utilisation importante de métaux utilisés pour l'électronique, dont l'extraction et la transformation sont coûteuses en énergie sans être toujours recyclables mais également par l'usage d'Internet[2] et de l'augmentation exponentielle du trafic de données (+ 20% par an).

La croissance de ces flux nécessite une puissance de calcul et d'énergie des centres de traitement de données équivalent à 1,5% de la consommation mondiale d'électricité et à 2% des émissions mondiales de CO₂, soit presque autant que le trafic aérien mondial ! Avec le développement de l'et les besoins accrus de traitement et stockage qui en découlent pour les entreprises et les collectivités territoriales, la demande énergétique continuera à croître fortement dans les années à venir.

Les plus gros opérateurs du numérique, les fameux GAF[3] dont l'empreinte environnementale est inversement proportionnelle à leur consentement à l'impôt, ont d'ailleurs longtemps été épinglés par Greenpeace pour leurs énergies « sales » avant d'engager un début de mue énergétique en s'appuyant sur la réutilisation de la chaleur et le recours aux énergies renouvelables. En France, la question s'est principalement déplacée sur le terrain de la consommation énergivore en électricité notamment en Ile de France ou la concentration de la majeure partie des plus gros datacenters entraîne des problèmes de disponibilité électrique. Actuellement alors que 70% des projets en cours sont hors Ile de France, les acteurs territoriaux sont de plus en plus demandeurs d'informations et de solutions pour sécuriser efficacement le fonctionnement de leurs propres centres de données tout en répondant aux objectifs d'efficacité et de mix énergétique définis dans leur plan Climat territorial.

Alors que Jérémy Rifkin prône le passage à une 3^e révolution industrielle s' sur une convergence de l'et des énergies renouvelables, Naomi Klein évoque dans son dernier ouvrage la nécessité d'un mode de vie basé sur celui des années 70 pour amorcer un réel recul du réchauffement climatique.

Mais sommes-nous prêts à nous passer de toutes les commodités que le développement du numérique a permis ces 15 dernières années ? Et si la réponse est négative, quelles alternatives sommes-nous en mesure de proposer pour des engagements crédibles dans un domaine qui imprègne désormais chaque pan de la société ?

• Le recours au numérique pour accompagner la transition énergétique ?

Services et usages se développent dans le secteur de l'environnement et de l'énergie pour lutter contre le réchauffement climatique : rénovation thermique des bâtiments, réseaux d'énergies renouvelables, mobilité durable, optimisation des déchets,... nous assistons actuellement à la multiplication de solutions et techniques présentées comme des avancées pour la réduction des émissions de CO₂, l'amélioration de la qualité de l'air ou la limitation des consommations d'énergie et d'eau.

Internet pour se déplacer moins et différemment ?

Internet permet de s'affranchir des distances physiques en généralisant la dématérialisation des actes administratifs de la vie courante, en favorisant le commerce électronique ou en développant le télétravail et les réunions en visioconférence. Sans minimiser les dérives existantes et les risques de désocialisation, on assiste notamment à une multiplication de projets privés et publics de télécentres en tout point du territoire. Les collectivités territoriales s'emparent également de plus en plus de la question des services de mobilité durable avec des politiques incitatives intégrant des portails et outils de mise à disposition d'informations et de mutualisation en temps réel pour favoriser

DOCUMENT N° 1

Page **32**

l'inter modalité et l'usage des transports collectifs De nombreux progrès restent néanmoins à faire pour généraliser la mise à disposition des données de mobilité pour encourager le report modal et une gestion plus rationnelle et écologique du transport des personnes et des marchandises.

Numérisation des données de l'énergie : un progrès au service des usagers, de l'efficacité énergétique et de la production d'énergie décentralisée ?

Le rôle de la donnée numérique au cœur des stratégies de déploiement des compteurs et réseaux intelligents bouleverse la chaîne de valeur entre le monde des TIC et celui de la production / distribution de l'énergie. L'année 2015 est notamment marquée par deux faits significatifs : le déploiement généralisé de compteurs dits « communicants » appelés à remplacer les compteurs traditionnels d'électricité et l'accélération du processus d'industrialisation des « smart grids » définis communément comme des réseaux intelligents pouvant s'appliquer principalement au secteur de l'électricité, du gaz ou de l'eau.

Après plusieurs années de controverses, le gouvernement a donné le feu vert à ERDF pour déployer plus de 35 millions de compteurs Linky. Le secteur du gaz est amené à suivre ce mouvement avec des premières expérimentations initiées cette année.

Alors que Linky est présenté comme un moyen de favoriser la réduction des consommations d'électricité par une meilleure information des usagers, de nombreuses questions demeurent sur les limites de ses fonctionnalités, son coût, sa finalité, son impact environnemental et le cadre juridique qui entourera l'utilisation des données personnelles dans un secteur de plus en plus concurrentiel.

En parallèle, des travaux sont lancés par les gestionnaires et distributeurs de réseaux pour préparer la phase d'industrialisation des « smart grids » qui ont vocation à jouer un rôle clé pour l'insertion des énergies de sources renouvelables dans le système électrique. Avec l'appui des dispositifs d'encouragement et de soutiens financiers publics à l'expérimentation (Investissements d'Avenir, Plans France Nouvelle Industrie, Pôles de compétitivité, ..) lancés ces dernières années, on dénombre actuellement, une centaine de projets en France dont l'échelle et la nature des services proposés sont très variables. Dans le secteur de l'électricité, suite aux recommandations de la CRE pour faciliter le déploiement des Réseaux Electriques Intelligents à grande échelle, les gestionnaires de réseaux ont lancé des plans d'actions pour 2015/2017 portant notamment sur l'amélioration de la transparence des données du réseau, l'intégration de l'autoproduction et l'analyse des modèles d'affaires. La place des collectivités territoriales dans cette nouvelle approche de la gestion des réseaux est primordiale pour transformer les promesses en réalité entraînant des questions autour des capacités de financement et d'investissement public et privé mais également d'aménagement numérique et d'égalité des territoires. Par ailleurs, si les « smart grids » se présentent comme l'outil de demain pour gérer la demande en énergie, sont-ils pour autant la solution verte idéale ? Les gains d'énergie attendus compenseront-ils les investissements liés à la mise en place d'un tel système ?

Au-delà des promesses technologiques, comment les usages du numérique et « le Big Data » s'intégreront-ils au paysage de la transition énergétique et dans quelle finalité?

D'avancées se multiplient dans tous les secteurs de l'et de l'énergie à l'du carnet numérique du logement prévu par le projet de loi sur la Transition Energétique qui aura vocation à aider les propriétaires et occupants de logements à réaliser de futurs travaux d'amélioration de la performance énergétique. En parallèle, le mouvement d'des données publiques se poursuit notamment dans le domaine des transports abordé dans le projet de loi Macron et des collectivités publiques avec le projet de loi NOTRE (réforme territoriale).

Ces évolutions technologiques et sociétales représentent de nouveaux marchés ou chaque acteur rivalise de promesses sur les services offerts et les améliorations au risque que ne se perde l'objectif final : répondre aux impératifs en matière de lutte contre le réchauffement climatique en proposant des solutions assurant la défense de l'intérêt général, du progrès social, de l'inclusion numérique et de l'égalité des territoires. Alors que les plus grosses collectivités (Métropoles et Régions) initient réflexions et études sur « les territoires intelligents et durables », encore trop peu intègrent résolument et systématiquement la dimension transversale du numérique dans

DOCUMENT N° 1

Page **33**

leur mode de gouvernance en interaction des schémas territoriaux Environnement Climat Air Energie.

• **2015, une année cruciale pour engager le débat au sein d'EELV**

Loin de l'optimisme béat ou de l'opposition stérile, nous pouvons mettre en perspective ces évolutions pour porter notre propre vision et répondre aux préoccupations des citoyens et des territoires.

EELV doit pouvoir être en capacité de porter des propositions innovantes à la hauteur des enjeux :

Pendant la campagne des régionales en perspective de régions aux compétences élargies en matière d'égalité des territoires, transports, climat, air, énergie, déchets et numérique ;

Après le vote du projet de loi sur la Transition énergétique et la loi NOTRE, alors que Paris accueille en décembre prochain la COP 21, l'heure sera aux engagements concrets en matière de lutte contre le réchauffement climatique et à ses déclinaisons territoriales ;

Avant la présentation probable fin 2015 du projet de loi Numérique dont les premiers contours traduisent une absence de prise en considération de la dimension environnementale et des opportunités de convergence avisée. Un agenda en lien avec les perspectives européennes sur le marché unique du numérique et projet d'Union de l'énergie.

MOTION :

Le Conseil Fédéral,

Considérant que le numérique constitue l'un des multiples facteurs déterminants du processus de transition énergétique et écologique,

Considérant la dimension transversale des débats posés par les transitions numérique et énergétique,

Considérant que ses enjeux techniques et politiques nécessitent une conjugaison des compétences et expertises de notre mouvement pour débusquer le « greenwashing » et mettre en avant les initiatives et projets en lien avec les citoyens et les territoires,

Considérant la nécessité d'engager une réflexion dédiée dans le cadre de nos axes programmatiques,

Décide de la constitution d'un groupe de travail dédié qui associera des représentant-es des commissions Energie, Partage 2.0 , Europe, Transports, Nature et Environnement, Territoires, Economie et Logement en lien avec élus locaux, la FEVE et les parlementaires,

Le groupe de travail devra dresser un état des lieux des thèmes abordés dans le cadre des travaux précédemment menés, définir les priorités, mobiliser les expertises nécessaires, recenser les acteurs extérieurs à rencontrer,

Il aura notamment pour mission de faire des propositions programmatiques en vue de la campagne des régionales, du « Printemps des idées » et de recenser et valoriser les initiatives pertinentes,

Il travaillera avec les parlementaires et les commissions ad hoc sur le projet de loi Numérique en lien avec les projets de règlements et directives européens en cours.

Il constituera un relais de veille, d'alerte et de suivi en lien avec l'ensemble des commissions sur toute thématique associant services et outils numériques dans la déclinaison des politiques publiques du secteur de la transition énergétique et environnementale.

Porteur-es :

Florence Guéry (IdF) et Thierry Brochot (Picardie)

Premiers signataires :

Sébastien Barles (PACA), Francine Bavay (IdF), Fatima Bezli (Auvergne), Michel Bock (IdF), Delphine Bonnet (IdF), Marianne Boulc'h (IdF), Bernard Bourdeix (IdF), Alexis Braud (PdL), Cyrielle Chatelain (Franche-Comté), Philippe-Eric Chatelain (Franche-Comté), Yves Contassot (IdF), Christelle de Crémiers (Centre), Bruno Delport (PACA), Valérie Dervin (Picardie), Françoise Dorval (Bretagne), Fanny Dubot (Rhône-Alpes), Yvette Duchemann (La Réunion), Claire Guichet (IdF), Christine Guillemain (Picardie), Nicolas Hervé (IdF), Juliette Hosten (IdF), Bernard Jomier (IdF), Dominique Jourdain (Picardie), Pierre-Yves Jourdain (IdF), Wandrille Jumeaux (IdF), Anne Launay (IdF), Ludovic Lotode (Savoie), Pierre

DOCUMENT N° 1

Page **34**

Lucot (IdF), Mickaël Marie (Basse-Normandie), Christian Métairie (IdF), Gil Mettai (Picardie), Jacques Minnaert (Rhône-Alpes), Yann Mongaburu (Rhône-Alpes), Jean Morlais (IdF), Aminata Niakaté (IdF), Florence Pélissier-Combescure (IdF), Enzo Poultréniez (NPdC), Sylvain Raifaud (IdF), Sandra Regol (Alsace), Marion Robert (IdF), Daniel Rondepierre (Auvergne), Gaël Roustan (Rhône-Alpes), Corinne Rufet (IdF), Pierre Sémériva (PACA), Cheikh Touré (PACA), Marie Toussaint (IdF), Julien Vick (Lorraine).

Soutiens :

Denis Baupin (Député de Paris), Esther Benbassa (Sénatrice du Val de Marne), Ronan Dantec (Sénateur de Loire Atlantique), Michèle Rivasi (Députée européenne), Julien Bayou (BE), Alexandre Jurado (BE), Eric Loiselet (BE), Maryse Oudjaoudi (BE), Lucile Schmid (BE), Grégory Guttierrez (resp. comm partage 2.0), Julien Poncet (resp. comm énergie), Nicolas Bonnet (SR Auvergne), Patricia Gueguen (SR Alsace), Jean-Sébastien Herpin (co-SR Centre), Alain Chabrolle (VP CR Rhône-Alpes), Françoise Coutant (VP CR Poitou-Charentes), Pierre Serne (VP CR IdF), Célia Blauel (Adjointe à la Maire de Paris), Christophe Najdovski (Adjoint à la Maire de Paris), Pierre Mériaux (CM Grenoble délégué à la montagne), Claire Monod (CR IdF), Sybille Bernard (IdF), Michel Briand (Bretagne), Eric Coquelin (IdF), Thierry Denys (La Réunion), David Druil (IdF), Bruno Guillemain (Picardie), Pierre Minnaert (IdF)

[\[1\]](#) Technologies de l'information et de la communication

[\[2\]](#) Internet doit être compris dans son acception large : mail, messagerie électronique, réseaux sociaux etc.

[\[3\]](#) Google, Apple, Facebook, Amazon